

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT



PROJET PILOTE REDD GÉOGRAPHIQUEMENT INTÉGRÉ DE MAMBASA

PAYS : RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROJET

Décembre 2010

Equipe d'évaluation	Chef d'équipe :	C.DOVONOU	Chargée des Opérations, FFBC	Poste 2922
	Membres :	V.A LOSSOMBOT	Assistant Financier, CDFO	Poste 6335
	Manager secteur :	C. MOLLO NGOMBA	FFBC	Poste 3219
	Directeur secteur:	Aly ABOU-SABAA	OSAN	Poste 2037
	Directeur région :	M. KANGA	ORCE	Poste 2251
Révision par les pairs	MM	A. Dagamaïssa	Expert forestier, OSAN	Poste 2495
		M M. Ould Cheikh	Ingénieur Irrigation, OSAN	Poste 2773
		C. Ahossi	Chargé des acquisitions, CMFO	Poste 6811
		H.R. Shalaby	Environnementaliste, OSAN	Poste 3006
		M. Yaro	Spécialiste financier	Poste 2790

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Équivalences monétaires, Année fiscale, Poids et mesures, Liste des Acronymes et Abréviations, Fiche de projet, Résumé exécutif, Matrice du projet, Calendrier d'exécution du projet.	i-xii

I. ORIENTATION STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION	1
1.1 Liens du projet avec la stratégie et les objectifs pays	1
1.2 Justification de l'intervention de la Banque.....	1
1.3 Coordination de l'aide.....	2
II. DESCRIPTION DU PROJET.....	3
2.1 Objectifs du projet.....	3
2.2 Composantes du projet.....	3
2.3 Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées	4
2.4 Type de projet	4
2.5 Coûts du projet.....	4
2.6 Zone et bénéficiaires du projet.....	7
2.7 Approche participative pour l'identification, la conception et l'exécution du projet	7
2.8 Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet.....	8
2.9 Principaux indicateurs de performance.....	8
III. FAISABILITÉ DU PROJET	9
3.1 Performances économiques et financières	9
3.2 Impact environnemental et social	10
3.3 Déplacement involontaire de population	12
IV. EXÉCUTION	12
4.1 Dispositions en matière d'exécution.....	12
4.2 Suivi-évaluation du projet.....	15
4.3 Gouvernance	16
4.4 Durabilité	16
4.5 Gestion des risques	17
4.6 Développement des connaissances	17
V. CADRE JURIDIQUE.....	18
5.1 Instrument légal	18
5.2 Conditions associées à l'intervention de la Banque.....	18
5.3 Conformité avec les politiques de la Banque.....	18
VI RECOMMANDATION.....	18

Appendice 1 : Données socio-économiques de la RDC

Appendice 2 : Portefeuille de la Banque en RDC (au 31 janvier 2011)

Annexe 1 : Carte de localisation de la zone du projet

Annexe 2 : Coûts détaillés par composante et par activité, en ML et en Devises

Annexe 3 : Dispositions relatives à l'acquisition des travaux, biens et services

Equivalences monétaires*Décembre 2010*

1 Unité de Compte (UC) = 1428,161873 Franc Congolais

1 Unité de Compte (UC) = 1,20 520 EUR

1 Unité de Compte (UC) = 1,52578 USD

Année fiscale1^{er} janvier - 31 décembre**Poids et mesures**

1 tonne métrique	=	2204 livres
1 kilogramme (kg)	=	2,20 livres
1 mètre (m)	=	3,28 pieds
1 millimètre (mm)	=	0,03937 pouce
1 kilomètre (Km)	=	0,62 mile
1 hectare (ha)	=	2,471 acres

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

<u>SIGLES</u>	<u>DÉFINITIONS</u>
BAD	Banque Africaine de Développement
CARPE	<i>Central African Program for Environment</i>
CDPE	Conseil pour la Défense des Droits des Communautés et la Protection de l'Environnement
CN-REDD	Coordination Nationale REDD
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
FFBC	Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo
FIP	<i>Forest Investment Program</i>
ICCN	Institut Congolais de Conservation de la Nature
MECNT	Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme
MDP	Mécanisme de Développement Propre
MRV	Monitoring-Rapportage-Vérification
OSAPY	Organisation pour la Sédentarisation et l'Accompagnement des Pygmées
PACEBCo	Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo
PNFOCO	Projet National sectoriel Forêt et Conservation de la Nature
RDC	République Démocratique du Congo
REDD+	Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts
SIG	Système d'Information Géographique
WCS	<i>Wildlife Conservation Society</i>
REAFOR	Projet de Relance de la Recherche en Agriculture et Foresterie
UNIKIS	Université de Kisangani
UCPFCN	Unité de Coordination du Projet Forêt, Conservation de la Nature

Fiche de projet

Fiche du client

DONATAIRE Gouvernement de la RDC

ORGANE D'EXÉCUTION: Coordination nationale REDD

Plan de financement

Source	Montant (Euro)	Instrument
FFBC	2,96 millions €	Don
Autres bailleurs	-	-
COÛT TOTAL	2.956.091	

Importantes informations financières de la BAD

Montant du don (arrondi)	2,96 millions
Commission d'engagement*	SO
Commission de service	SO
Echéance	SO
Différé d'amortissement	SO
TRI VAN	SO
TRE	SO

Durée – principales étapes (attendues)

Durée :	deux ans et demi
Approbation de la note conceptuelle	7 mars 2010
Approbation du projet	Janvier 2011
Entrée en vigueur	Avril 2011
Dernier décaissement	Septembre 2013
Achèvement	Décembre 2014
Dernier remboursement	SO

RÉSUMÉ DU PROJET

1. Aperçu général du projet

1.1 Sur instructions du Conseil de Direction (CD) en date du 5 décembre 2009, une mission du FFBC s'est rendue dans tous les pays du bassin du Congo à l'effet d'identifier les projets gouvernementaux à soumettre au FFBC pour financement. Chaque pays du bassin du Congo dont la RDC a produit à cet effet des notes de conception transmises au FFBC pour examen et approbation. Le conseil de Direction, lors de sa septième session ordinaire tenue à Tunis en date du 7 mars 2010, a approuvé les notes de conception et instruit le Secrétariat du FFBC d'assister les pays à produire les propositions détaillées et à les évaluer aussitôt. En début avril 2010, à la suite de la transmission par les pays des propositions détaillées, le Secrétariat a initié une mission d'évaluation des projets dans les différents pays, qui a permis l'élaborer le présent rapport. Le conseil de Direction du FFBC, lors de sa neuvième session tenue les 15 et 16 novembre à Libreville au Gabon a approuvé le financement du présent projet pour un montant de 2,96 millions d'euros

1.2 Le projet « Projet Pilote REDD géographiquement intégré de Mambasa » a pour objectif sectoriel de contribuer à la réduction de la déforestation et de la pauvreté dans le bassin du Congo. Ses objectifs spécifiques sont : (i) augmenter la couverture forestière et améliorer les conditions de vie des populations riveraines des forêts; et (ii) établir des conditions de base pouvant permettre à la RDC d'être éligible aux avantages des marchés du carbone et de paiement des services d'écosystème. Le Territoire de Mambasa est un des plus menacés par la déforestation et la dégradation. La durée du projet est de deux ans et demi et son coût total est estimé à 2.956.091 €, dont la totalité du financement sera couverte par un don de 2,96 millions d'euros du FFBC. En effet, en approuvant la note de concept du projet, le CD du FFBC a aussi approuvé le plan de financement prévisionnel y afférent, dans lequel ne figurait pas de contribution du gouvernement. La décision du CD vaut donc dérogation à la disposition 5.2 des Procédures opérationnelles du FFBC sur le partage des coûts.

1.3 Le projet a été identifié et préparé sous l'égide du Ministère de l'environnement, de la conservation de la nature et du tourisme (MECNT) avec l'assistance de la *Wildlife Conservation Society (WCS)*, une ONG internationale, qui en sera l'agence d'exécution. En effet le MECNT a signé un protocole d'accord avec WCS pour lui confier la gestion du projet. Les ressources du don FFBC serviront à rémunérer les populations qui aideront à réaliser les activités de reboisement (réduction de la déforestation de 0,19% à 0,10%), à renforcer les capacités des bénéficiaires, à promouvoir des activités génératrices de revenus en agriculture et agro-foresterie (augmentation du budget des ménages de 20%) et à établir des plans d'aménagement des terroirs. Le projet contribuera aussi à organiser, planifier et quantifier les besoins pour la mise en œuvre d'une stratégie de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation (REDD+). Il contribuera en outre à concevoir les outils techniques nécessaires à la mise en œuvre de la REDD grâce à des activités pilotes qui seront testées dans le Territoire de Mambasa. Le projet prévoit de participer au système national de Monitoring Rapportage et Vérification (MRV), à travers l'analyse des données locales et un renforcement des capacités de l'Université de Kisangani (UNIKIS). Il aidera à élaborer de manière participative un plan d'aménagement et de développement agricole à l'échelle de ses diverses zones d'intervention qui comprennent : la

Réserve de Faune à Okapi, la Zone de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles (ZGCRN), la Forêt de production permanente et la Forêt protégée sans affectation.

2. Bénéficiaires du projet et impacts du projet sur les bénéficiaires

2.1 Les *bénéficiaires directs* du projet sont les communautés locales et les populations autochtones du Territoire qui habitent dans la zone d'intervention du projet. Ils comprennent plus spécifiquement: (i) les 2000 ménages qui bénéficieront d'un appui direct (fourniture de plants, formation, encadrement technique) pour la mise sous ombrage des cacaoyers et la mise en place de plantations agro-forestière ; (ii) les fermiers locaux qui recevront un appui au plan organisationnel (recensement, évaluation des besoins, constitution des groupes, formation etc.) afin qu'ils puissent ultérieurement s'organiser en coopératives ; (iii) les exploitants forestiers qui recevront une formation et des conseils pour gérer durablement les ressources forestières, de concert avec les populations avec qui ils les partagent ; (iv) les autorités locales, administratives et coutumières qui bénéficieront d'un renforcement de capacités dans la gestion des conflits fonciers ; (v) les autorités nationales qui bénéficieront des informations relatives à l'élaboration de la stratégie nationale REDD+. Les bénéficiaires directs incluent aussi toutes les personnes qui trouveront des emplois temporaires pendant l'exécution du projet, notamment lors de la mise en place et de l'entretien des plantations.

2.2 Les impacts du projet sont pour les personnes impliquées directement dans son exécution un revenu additionnel dû à une production accrue, les salaires générés par les emplois qui seront créés, le renforcement des capacités des agents de l'État. Par extension, le projet contribuera aussi aux efforts de réhabilitation des capacités de l'administration forestière.

3. Evaluation des besoins et Justification du projet

3.1 L'exploitation forestière à grande échelle due à une très forte demande de bois d'œuvre des pays frontaliers (Rwanda, Ouganda, Burundi, Kenya) a entraîné la recrudescence des activités illicites de coupe de bois à grande échelle ; de même l'agriculture itinérante sur brûlis est exacerbée par la forte demande en bois de chauffe résultant de la croissance démographique naturelle et de l'arrivée massive d'immigrants venus de l'Est. Ces deux facteurs combinés constituent une menace très sérieuse sur la forêt, et il devient urgent de les atténuer, voire de les éliminer totalement pour pouvoir préserver les richesses forestières du Territoire de Mambasa.

3.2 L'objectif sectoriel du projet est de contribuer à l'atténuation du réchauffement climatique et à la réduction de la pauvreté à travers une meilleure gestion des ressources naturelles. Le projet permettra en effet de réduire la déforestation de 0,19% à 0,10% ; de même, il permettra d'augmenter les revenus des ménages concernés de 20% à l'horizon 2017. De ce point de vue donc, le projet est conforme au Document de Stratégie Pays Axé sur les Résultats (DSPAR) de la Banque pour la période 2008-2012. Le projet est aussi en harmonie avec les piliers (iii) et (v) du Document de Stratégie de la Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) du pays pour la période 2007-2011, qui sont respectivement : l'amélioration de l'accès aux services sociaux et la réduction de la vulnérabilité ; et la promotion de la dynamique communautaire.

3.3 Le projet couvre par ailleurs trois thématiques du Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC), à savoir : (i) la gestion forestière et les pratiques durables ; (ii) le suivi écologique et socio-économique et les données de référence ; et (iii) les moyens de subsistance et le développement socio-économique. Le projet cadre avec le Plan de convergence de la Commission des Forêts d’Afrique Centrale (COMIFAC), notamment avec ses axes 3, 4, 5, 6, 7, 9 et 10 concernant l’aménagement des écosystèmes et le reboisement, la valorisation durable des ressources forestières, la conservation de la biodiversité, le développement des activités alternatives et la réduction de la pauvreté.

4. Valeur ajoutée pour la Banque

4.1 Le projet revêt des aspects novateurs en ce sens qu’il vise à atténuer les effets du changement climatique, en général, et du réchauffement climatique, en particulier, un sujet de grande actualité qui interpelle tous les décideurs et bailleurs de fonds. En contribuant à sauvegarder la forêt tropicale humide du Bassin du Congo, la Banque aidera à sauvegarder le second poumon vert mondial (après celui de l’Amazonie). Elle contribuera aussi à conserver la biodiversité et à protéger la population très vulnérable des pygmées, qui représentent 30% de la population du territoire de Mambasa. Toutes ces interventions sont conformes aux politiques de la Banque relatives à la réduction de la pauvreté et à la préservation de l’environnement et de la biodiversité. Elles conféreront à la Banque une plus grande visibilité au plan régional et international et amélioreront notablement son impact dans la région.

5. Gestion des connaissances

5.1 Au niveau local, les populations et les autorités administratives et coutumières bénéficieront de campagnes de sensibilisation et de séances de formation sur l’approche et les enjeux de la REDD, de même qu’elles recevront des formations sur l’organisation et la gestion des coopératives et associations d’intérêt économique commun, ainsi que sur les techniques modernes de production agricole et agro- forestière. L’inclusion de projets REDD du Bassin du Congo dans le portefeuille de la Banque permettra à son personnel technique de renforcer ses connaissances dans des domaines nouveaux tels que la foresterie communautaire et la REDD en forêt dense humide. Cette expérience viendra compléter celle du Programme d’ Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo) financé par la Banque et du *Forest Investment Program* (FIP). En effet, la Banque appuie également la République Démocratique du Congo, le Burkina Faso et le Ghana dans l’élaboration de leur stratégie de financement du FIP. L’objectif du FIP est de promouvoir la gestion durable des forêts et accroître les investissements en vue d’aider les pays à réduire les émissions de gaz à effets de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD). Toutes les informations collectées par le présent projet, et d’autres du même genre, serviront à enrichir les compétences des parties prenantes sur l’approche REDD et les bonnes pratiques en matière de gestion forestière et d’assistance aux personnes vulnérables.

RÉPUBLIQUE DU CONGO-PROJET PILOTE REDD GÉOGRAPHIQUEMENT INTÉGRÉ DE MAMBASA
MATRICE DU PROJET (Axée sur les résultats)

HIERARCHIE DES OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	PORTEE/ BÉNÉFICIAIRES	INDICATEURS DE PERFORMANCE ET SOURCES DE VERIFICATION	CALENDRIER DE REALISATION DES OBJECTIFS	HYPOTHESES ET RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION
Objectif global	Impact /Résultats à long terme	Bénéficiaires	Indicateurs d'impact	Progrès anticipés à long terme	Hypothèses, risques et mesures d'atténuation
Contribuer à la réduction de la déforestation et de la pauvreté dans la zone de Mambasa en Province Orientale	<ul style="list-style-type: none"> - Taux moyen de déforestation et dégradation des forêts réduit annuellement - Le niveau de revenu des communautés augmenté. 	Populations locales et PA de la zone du projet et des villes voisines.	<p>Augmentation des superficies reboisées et des revenus des communautés de la zone du projet.</p> <p><u>Sources:</u> Rapports d'activités ; de suivi-évaluation ; de revue à mi - parcours ; d'achèvement du projet ;</p>	<p>Taux moyen de déforestation réduit de 0.19 à 0.10% annuellement d'ici à 2017. Doublement des terrains forestiers détenus et administrés par la communauté d'ici à 2017</p> <p>La contribution du secteur forestier au PIB en valeur ajoutée a augmenté d'au moins 15% d'ici 2017. Le taux de revenu des populations a augmenté d'au moins 20 % en 2017</p> <p>Augmentation des emplois dans le secteur forestier de 20 % d'ici à 2017.</p>	<p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stabilité du pays en général, particulièrement dans la zone du projet, - Implication des toutes les parties prenantes dans la réalisation du projet <p>Indicateurs des risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non implication des autorités administratives, politiques et traditionnelles, communautés locales et PA - Recrudescence de l'insécurité dans la zone d'intervention - Aspect novateur du projet <p>Stratégie d'atténuations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation pour la gestion intégrée du projet, - Dialogue politique actuel sous l'égide de la communauté internationale - Choix d'une ONG (WCS) comme agence d'exécution du projet
Objectifs spécifiques du projet	Résultats à moyen terme	Bénéficiaires	Indicateurs de résultats	Progrès anticipés à MT	Hypothèses, risques et mesures d'atténuation
1. Renforcer les capacités de l'administration locale et autres parties prenantes pour la gestion et la planification, l'aménagement du territoire, la sécurisation foncière, l'harmonisation et l'application de la loi.	- 50 agents de l'administration locale et autorités locales (dont 30% des femmes dans les villages, les groupements, les secteurs, et les territoires) formés,	Autorités administrative locales et coutumières, acteurs locaux et population de l'ensemble de la zone du projet	<p>1.1. Les textes et ses mesures d'application sont respectés.</p> <p><u>Source :</u> Terme de référence, Rapports d'activités, de contrat d'expertise, PV de désignation et installation des structures mixtes.</p>	Plan d'aménagement du territoire et des villages cibles validés à la fin du projet, nombre des patrouilleurs opérationnels dans la zone du projet, plan IEC local validé au cours de 2011.	<p>Hypothèses :</p> <p>Implication des toutes les parties prenantes Collaboration des autorités administratives et coutumières,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévention et résolution pacifique des conflits <p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficulté d'accès dans certains sites

<p>2. Renforcer les capacités humaines, techniques, financières et organisationnelles des populations locales pour la gestion productive et la valorisation durable de leur environnement</p> <p>3. Améliorer les conditions économiques et sociales des populations locales</p>	<p>1000 ménages des communautés locales et PA de la zone du projet sont pourvus des capacités humaines, techniques, financières et organisationnelles pour la gestion productive et la valorisation durable de leur environnement</p> <p>3. Niveau de vie des ménages de la zone du projet amélioré</p>	<p>Population de la zone du projet</p> <p>Population de la zone du projet</p>	<p>1.2. Existence des structures communautaires sur la gestion dans 25% des villages du projet, existence des parcelles MRV, existence de pépinière de cacao et autres arbres fruitiers</p> <p><u>Source</u> : Rapport d'activités, PV des réunions de structures,</p> <p>1.3. Nombre des ménages rapportant une amélioration des conditions de vie, Nombre des coopératives paysannes mises en place et appuyés</p> <p><u>Sources</u> : Rapports d'enquête, formation, module de formation, etc.</p>	<p>Au moins 25% des villages dotés de structure communautaire de gestion, 6 chercheurs et 15 techniciens locaux formés en récolte des données MRV 200 parcelles MRV inventoriées et cartographiées à travers tous les types d'utilisation des terres. 750 ha de cacao sous ombrages, 750.000 plantules de cacao et 75.000 autres arbres plantés en 2013.</p> <p>90% des ménages de la zone du projet encadré rapportent une amélioration de leur niveau de vie d'ici 2012 Au moins 1 champ expérimental et une ferme pilote par village cible en 2013</p> <p>Au moins une coopérative par filière d'activité est opérationnelle en 2013</p>	<p>du projet -- Conflits fonciers entre les parties</p> <p>Stratégies d'atténuation: - Sensibilisation et Collaboration et avec les autorités et implication de toutes les parties prenantes aux différentes étapes du projet - Mise en place de structures d'identification, de résolution et prévention des conflits</p>
Activités	Produits / Résultats à court terme	Bénéficiaires	Indicateurs de résultats	Progrès anticipés à court terme	Hypothèses, risques
Composante A : Gestion forestière et pratique durable					
<p>A.1. Aménagement du territoire et micro-zonage participatif (unité cartographie participative d'OSAPY)</p>	<p>A.1.1. les forêts du territoire et les concessions forestières de Mambasa sont aménagées</p> <p>A.1.2. Zones d'utilisation communautaire des dix villages-cibles aménagées</p> <p>A.1.3. Le terroir forestier des communautés est sécurisé</p> <p>A.1.4. Les terroirs villageois sont aménagés et accompagnés pour l'acquisition des titres fonciers et forestiers</p>	<p>- Concession d'ENRA, - les communautés de la zone - Administration locale -Les communautés locales et PA de la zone du projet</p> <p>-Les populations de villages de la zone de projet,</p>	<p>A.1. 1. Existence d'un plan d'aménagement territorial et pour la concession ENRA</p> <p>A.1.2. Existence d'un Plan d'aménagement du terroir villageois ciblé</p> <p>A.1.3 Gestion communautaire effective des forêts dans la zone du projet</p> <p>A.1.4. Existence des titres fonciers/forestiers des forêts gérées par les communautés locales dans les cinq villages</p>	<p>Plans d'aménagement territorial et de la concession ENRA élaborés, validés et appliqués par toutes les parties prenantes en 2013.</p> <p>Plan d'aménagement participatif des terroirs villageois validé et entériné par les autorités en 2013</p> <p>Une unité de gestion communautaire de forêt opérationnelle dans chaque village en 2013</p> <p>Au moins deux titres en 2012 et les trois autres titres en 2013</p>	<p>Hypothèses : Les Autorités, les communautés locales et PA adhèrent au processus REDD et aux structures communautaires pérennes mises en place.</p> <p>Indicateurs de risques : manque d'adhésion des bénéficiaires et partie prenantes.</p> <p>Stratégies d'atténuation : Sensibilisation, dialogue avec les bénéficiaires et parties prenantes - Promulgation de la loi sur la foresterie communautaire</p>

<p>A.2. Sensibilisation des autorités et communautés locales pour le démarrage de la dynamique REDD, sur la gestion des conflits et les techniques de surveillance et de patrouille mixte et la gestion des organisations paysannes en partenariat avec CDPE</p>	<p>A.2.1. Les parties prenantes informées, sensibilisées et leurs capacités sont renforcées en matière de communication pour la REDD et la gestion durable des forêts.</p> <p>A.2.2. Les organisations paysannes sont créées et mises en place suivant les filières des AGR</p>	<p>Les populations, les organisations locales, les autorités administratives et coutumières, les radios et TV de la zone du projet et des villes voisines de Mambasa</p>	<p><u>Source</u> : rapport d'activités</p> <p>A.2.1 Nombre des séances d'information et sensibilisation, Listes de présence, module de formation, dépliants, spots, CD, DVD et autres supports,</p> <p>A.2.2 Nombre des comités locaux de développement (CLD) mises en place, rapports</p> <p><u>Source</u> : rapport d'activités.</p>	<p>1 plan IEC local élaboré et validé ; 4 Radios appuyées (1 à Mambasa, 1 à Béni, 1 à Bunia, 1 à Kisangani) et 2 TV à Kisangani ; 1 structure mixte instituée et formée en technique de patrouille et surveillance en 2013</p> <p>Quatre comités locaux de développement structurés d'ici 2012.</p>	
Composante B : Moyens de subsistance et développement économique					
<p>B.1. Amélioration des pratiques agricoles dans la zone du projet (WCS)</p> <p>B.2. Développement des systèmes agro-forestiers et sylvo-pastoraux dans les zones de gestion communautaire (WCS)</p>	<p>B.1. Les activités agricoles améliorées et durable mise en place dans les villages cibles</p> <p>B.2.1. Mise en place de des fermes communautaires pilotes, développement quelques activités alternatives</p> <p>B.2.2. Les ménages de 4 sites additionnels sont encadrés aux activités alternatives</p> <p>B.2.3. Les structures communautaires pérennes sont mises en place et leur capacité renforcée dans au moins 25% des villages</p>	<p>Population des groupements Bapongomo et Bakwanza dans le territoire de Mambasa</p> <p>Populations de la zone du projet</p> <p>Idem</p>	<p>B.1. Production et rendement à l'hectare, Nombre de ménages encadrés, nombre d'hectare de cacao sous ombrage.</p> <p>B.2. 1. Existence des fermes communautaires pilotes, Nombres de têtes de bétails produits dans les villages cible de la zone du projet.</p> <p>B.2.3 Nombre de ménages encadrés; Nombre de filières d'activités alternatives initiées</p> <p>B.2.3. Nombre de structures mises en place; Modules de formation; Nombre de réunions et ateliers de formation; PV et rapports d'installation des structures</p>	<p>2000 ménages agricoles encadrés et pourvus en plants ; 750 ha de cacao établis dans la concession ENRA; 500 ha de cacao dans la ZGCRN ; Production et Productivité agricole augmentées de 50% d'ici 2012.</p> <p>B.2.1. Le revenu moyen des bénéficiaires directs augmente d'environ 20% par an en fin de Projet ; environ 20 000 ha de forêt de 4 sous concessions aménagées de 2011 à 2012</p> <p>- 4 organisations paysannes sont créées et mises en place pour la production, la transformation et la commercialisation des PFNL et des produits agricoles. Au moins 25% des villages dotés d'une structure communautaire en 2013</p>	<p>Hypothèse : Bonnes appropriation et maîtrise des nouvelles technologies proposées</p> <p>Indicateur de risque : les bénéficiaires adhèrent difficilement et lentement aux conseils techniques</p> <p>Stratégie d'atténuation : sensibilisation dense et continue des bénéficiaires ; renforcement des capacités</p>

	<p>B.2.4. Des Pépinières d'essences sont créées</p> <p>B.2.5. Un mécanisme d'appui aux coopératives paysannes est mise en place</p> <p>A.2.6. Une étude socioéconomique sur les filières développées dans la zone de projet est réalisée, par un Consultant</p>		<p>B.2.4. Nombres de pépinières établies. Superficie organisée en parcelles agro forestières</p> <p>B.2.5. Nombre de coopératives appuyées, contrat d'expertise Nombre de formation et ateliers, modules de formation et rapports</p> <p>B.2.6. Existence d'un modèle économique produit après consultations</p>	<p>Au moins une pépinière par village cible; 10 essences forestières et 10 espèces fruitières utilisés en 2013 Au moins 1 coopérative par filière d'activité en 2013</p> <p>1 modèle de développement économique, avec défis et opportunités, en 2011.</p>	
Composante C : Suivi écologique et socio-économique et données de référence (MRV)					
<p>C.1. Renforcement de capacité des chercheurs et techniciens locaux (l'UNIKIS)</p> <p>C.2. La mise en place de dispositifs de suivi de stock de carbone (l'UNIKIS)</p> <p>C.3. Développement des scénarios de référence (UNIKIS)</p>	<p>C.1.1. Les chercheurs de la faculté de Sciences sont recyclés en SIG et télédétection et en estimation de carbone forestier pour former les techniciens MRV dans la zone du projet</p> <p>C.1.2. Les techniciens locaux sont mis en niveau pour les activités d'estimation de stock de carbone forestier</p> <p>C.2.1. Les différents types d'utilisation de terres sont connus (télédétection) au cours 12 premiers mois</p> <p>C.2.2. Les dispositifs de parcelles d'estimation de carbone sont implantés</p> <p>C.3.1. Données de base sur l'utilisation de terres</p>	<p>Les chercheurs UNIKIS et institutions partenaires</p> <p>Membres de communautés de la zone du projet</p> <p>Zone du projet</p> <p>Zone du projet</p>	<p>C.1.1 Modules de base sur le MRV produites et dispensés sur la télédétection, SIG, mesure de biomasse et mise en place de dispositif de suivi, Rapports de formation, nombre des chercheurs formés.</p> <p>C.1.2 Modules et rapport de formation, Nombre de séances, Nombre de techniciens formés.</p> <p>C.2.1 Contrat d'expertise, Nombre de mission, rapports de prospection, base de données</p> <p>C.2.2 Nombre de parcelles par sites, base de données</p> <p>C.3.1 Nombre de Base de données, rapports disponibles</p>	<p>6 chercheurs sont recyclés pour former les techniciens MRV dans la zone du projet (3 en SIG et télédétection, 3 en mesure de carbone forestier) en 2012</p> <p>15 Techniciens locaux formés en techniques de prélèvement de données d'estimation de stock de carbone forestier en 2012.</p> <p>Cartes d'affectation de terres disponibles en 2013</p> <p>C.2.2 Au moins 200 parcelles (50 m par 50 m) inventoriées et cartographiées pour tous types d'utilisation de terres en 2012</p> <p>C.3.1 Une Cartes d'occupation de terres, superficie de chaque type</p>	<p>Hypothèse : Les programmes de formation, les parcelles de MRV et les équipes chargées des études sont mis en place dans les délais Participation active des intéressés</p> <p>Indicateurs de risque : Retards divers ; non implication des parties prenantes</p> <p>Stratégies d'atténuation : sélection participative des programmes de formation ; sensibilisation des cibles potentielles</p>

<p>C.4. Etudes anthropologiques des PA en partenariat avec l'UNIKIS</p>	<p>sont obtenues par la télédétection (superficie de chaque type d'utilisation de terres, taux de déforestation de 10 dernières années)</p> <p>C.4.1. Des consultations sur les impacts socioéconomiques et environnementaux réalisées par un Consultant MRV</p> <p>C.4.2. Le mode de vie des Peuples autochtones Pygmées est connu.</p>	<p>Zone du projet</p> <p>C.4.1 Population de la zone du projet</p> <p>Les Pygmées de la zone du projet</p>	<p>C.4.1. Existence d'un plan de suivi des indicateurs socioéconomiques et environnementaux du projet</p> <p>C.4.2. Nombre des campements visités et nombre des ménages enquêtés.</p>	<p>d'utilisation de terres disponibles en 2013</p> <p>Plan de suivi des indicateurs socioéconomique et environnementaux élaboré et validé d'ici à 2012</p> <p>Une monographie sur le mode de vie des Pygmées est produite et validée en 2012.</p>	
Composante D : Gestion du projet					
<p>D.1. Equipements et matériels pour le fonctionnement de l'équipe de gestion du projet</p> <p>D.2. Acquisition de biens, services et travaux nécessaires à l'exécution du projet</p> <p>D.3. Gestion administrative et financière du projet</p>	<p>D1.1 L'équipe du projet est pourvue des équipements et matériels nécessaires et des moyens financiers requis pour leur fonctionnement</p> <p>D.2.1 Le plan de passation des marchés/contrats est exécuté conformément aux modes d'acquisition indiqués dans l'accord de don</p> <p>D.3. 1 Un système permettant une gestion administrative et financière du projet est efficacement assuré et suivi :</p> <p>D.3.2. Les outils de gestion financière (y compris le logiciel) sont mis en place.</p>	<p>Personnel clé du projet (WCS)</p> <p>Consultants et fournisseurs</p> <p>UCPFCN, WCS, FFBC</p> <p>UCPFCN</p>	<p>D.1. Nature et listes des équipements, matériels et de fonctionnement en place</p> <p>D.2. Marchés/contrats prévus exécutés selon les prévisions</p> <p>D.3.1 Existence d'un système efficace de gestion financière</p> <p>D.3.2 Existence d'outils de gestion financière fonctionnels dont un logiciel comptable.</p>	<p>D.1. L'équipe du projet est équipée et fonctionnelle dès le démarrage du projet en 2011</p> <p>D.2. Les marchés/contrats prévus sont exécutés dans les normes et délais prévus de 2011 à 2012</p> <p>D.3.1 Un système informatisé de gestion comptable et financière est mis en place et fonctionnel en 2011</p> <p>D.3.2 Un système de gestion des fonds du projet opérationnel avec un logiciel approprié en 2011.</p>	<p>Hypothèses : Mobilisation des ressources financières et humaines selon le calendrier prévu; Respect du calendrier d'exécution prévisionnel ; Respect des procédures de passation des marchés/contrats.</p> <p>Indicateurs de risques : Retards dans les passations des marchés, retard dans le décaissement des fonds</p> <p>Stratégies d'atténuation : Assistance permanente de l'équipe du Secrétariat du FFBC; Appui de l'antenne FFBC et du Bureau régional BAD à Kinshasa.</p>

CHRONOGRAMME D'EXÉCUTION DU PROJET

Composantes/ Activités	2011				2012				2013			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Approbation du don												
Négociations du don												
Atelier de lancement du projet												
Premier décaissement												
Dernier décaissement												
Gestion forestière et pratique durable												
A.1. Aménagement du territoire et micro-zonage participatif (OSAPY)												
A.2. Sensibilisation des PP pour le démarrage de la dynamique REDD, la gestion des conflits et les techniques de surveillance (CDPE)												
Moyens de subsistance et développement économique												
B.1. Amélioration des pratiques agricoles dans la zone du projet (WCS)												
B.2. Développement des systèmes agro-forestiers et sylvo-pastoraux dans les ZGCRN (WCS)												
Suivi écologique et socio-économique et données de référence												
C.1. Renforcement de capacité des chercheurs et techniciens locaux (UNIKIS)												
C.2. Mise en place de dispositifs de suivi de stock de carbone (UNIKIS)												
C.3. Développement des scénarios de référence (UNIKIS)												
C.4. Etudes anthropologiques des PA (UNIKIS)												
C.5 Suivi-évaluation du projet pour la construction de la stratégie nationale REDD de la RDC												
Gestion du projet												
D.1. Acquisition équipements et matériels de gestion du projet												
D.2. Acquisition de biens, services et travaux du projet												
D.3. Gestion administrative et financière du projet												
D.4 Audit												
D.5 Revue à mi-parcours												
D.6 Evaluation terminale												

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DE LA DIRECTION DU GROUPE DE LA BANQUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT LE PROJET PILOTE REDD GÉOGRAPHIQUEMENT INTÉGRÉ DE MAMBASA

La Direction soumet le présent rapport et la recommandation concernant une proposition de don sur les fonds FFBC d'un montant de 2,96 millions d'EUROS au gouvernement de la RDC pour le financement du Projet pilote REDD géographiquement intégré de Mambasa.

I. ORIENTATION STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION

1.1 Liens du projet avec la stratégie et les objectifs pays

1.1.1 Le présent projet est en conformité avec le Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCR) de la RDC, car il contribuera à la mise en œuvre des actions suivantes : réduire la pauvreté, faciliter l'accès des populations aux services de base (éducation, santé) et promouvoir la dynamique communautaire. Par ailleurs, la RDC est engagée dans un processus de préparation à la REDD+ qui vise à élaborer à fin 2012 une stratégie nationale et un plan d'action opérationnel. Mais au stade actuel, les données et expériences dont dispose le pays pour construire sa stratégie sont encore partielles et insuffisantes. Il est donc indispensable d'expérimenter sur le terrain les différentes options d'une stratégie REDD+ afin de tester les multiples conditions de leur mise en œuvre (légales, organisationnelles, financières, humaines, etc.). Le projet est un des sites pilotes complémentaires choisis par le MECNT pour couvrir le champ d'expérimentation nécessaire à l'élaboration d'une stratégie REDD nationale complète.

1.1.2 La RDC est engagée avec l'appui des ses partenaires dans un processus d'élaboration d'une politique forestière nationale axée sur (i) une gestion durable et une meilleure valorisation de ses ressources forestières ; (ii) la conservation des écosystèmes forestiers et de la biodiversité qu'ils abritent ; (iii) l'amélioration des conditions de vie des populations locales. Les réflexions déjà menées veillent à préparer la RDC à participer au futur mécanisme REDD+ en négociation sous la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique. Le Projet National sectoriel Forêt et Conservation de la Nature (PNFoCo), en cours d'instruction, a pour objectif d'aider à concrétiser sur le terrain les nouvelles politiques de la RDC en vue d'une gestion durable et équitable des forêts. C'est essentiellement un programme de renforcement du Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme (MECNT), de l'Institut Congolais de Conservation de la Nature (ICCN), des organisations de la société civile et des communautés locales, pour aider à mettre en œuvre les politiques gouvernementales sur le terrain. Le présent projet interviendra donc en totale synergie avec le PNFoCo pour une plus grande efficacité

1.2 Justification de l'intervention de la Banque

1.2.1 Le projet s'inscrit dans le droit fil du DSPAR de la Banque pour la RDC, qui vise, entre autres, le renforcement des infrastructures rurales, car le projet permettra l'aménagement des terroirs villageois. Le projet est aussi en conformité avec la politique générale de la Banque en

matière de réduction de la pauvreté et de protection de l'environnement, puisqu'il permettra à terme, d'une part, de faire augmenter le revenu moyen de ses bénéficiaires directs de 20%, et d'autre part, de réduire la déforestation de 0,19% à 0,10%, soit une baisse de près de 40%. Le projet répond en outre aux objectifs généraux du FFBC, à savoir : ralentir la déforestation, réduire la pauvreté des communautés du bassin du Congo en les associant étroitement et activement au projet.

1.3 Coordination de l'aide

1.3.1 Dans le nouveau contexte post électoral du pays, les bailleurs de fonds ont adopté un cadre d'assistance pays (CAP), qui a fait l'objet de consultations avec le Gouvernement, le secteur privé et la société civile au cours de l'année 2007. Ce nouveau cadre, basé sur les résultats issus des piliers du DSCR, a servi de référence et de cadre de coordination pour l'aide extérieure au cours de la période 2007-2009

1.3.2 Le Forum sur l'efficacité de l'aide tenu à Kinshasa en juin 2009 a donné lieu à « l'Agenda de Kinshasa » qui fait un état des lieux de l'aide, identifie les contraintes et fait des recommandations pertinentes pour améliorer la coordination et l'efficacité de l'aide. Il comprend des principes directeurs et des mesures concrètes permettant aux PTF et au gouvernement d'œuvrer efficacement et d'une manière coordonnée pour le développement du pays L'aide extérieure est coordonnée par le Ministère du Plan à travers les « Groupes Thématiques ». La Banque préside le groupe thématique sur les statistiques économiques. Le Groupe de la BAD est l'un des principaux bailleurs de fonds en RDC, après la Banque mondiale. Sa position se consolide depuis la reprise de la coopération avec un montant total d'approbation pour le portefeuille en cours de 249,75 millions UC pour le secteur public. Il convient de noter que l'ouverture du bureau régional à Kinshasa (CDFO) en 2007 a permis d'accroître et de faciliter la participation de la Banque aux efforts de coordination avec les autres partenaires techniques et financiers (PTF), conformément à l'agenda de Kinshasa qui préconise une division du travail plus rationnelle entre les PTF et l'utilisation de mécanismes harmonisés de mise en œuvre des opérations.

1.3.3 La Banque Mondiale, l'Union Européenne, l'Allemagne, le Royaume-Unis et la Norvège sont les principaux bailleurs de fonds dans le secteur forestier en RDC, bien que de nombreux autres appuis soient accordés (Japon, France, Belgique, etc.) pour un total de plus de 347 millions USD (octobre 2010). Parmi les projets de grande envergure, il convient de noter le Projet Forêt Conservation de la Nature de la Banque Mondiale, ainsi que le Projet Biodiversité Forêt financé par l'Allemagne à travers la GTZ. Pour le moment, la Banque ne finance qu'un seul projet multinational dans le secteur forestier. Il s'agit du Projet d'appui à la conservation des écosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo) dont une bonne partie des interventions se situe en RDC.

II. DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Objectifs du projet

2.1.1 L'**objectif sectoriel** du projet est de contribuer à la réduction de la déforestation et de la pauvreté dans le Territoire de Mambasa, en Province orientale. **Ses objectifs spécifiques** sont : (i) renforcer les capacités de l'administration locale et des autres parties prenantes dans les domaines de la gestion et la planification, l'aménagement du territoire, la sécurisation foncière, l'harmonisation et l'application de la loi ; et (ii) renforcer les capacités humaines, techniques, financières et organisationnelles des populations locales pour une gestion productive et la valorisation durable de leur environnement.

2.2 Composantes du projet

2.2.1 Les activités du projet sont regroupées en 4 composantes qui sont brièvement décrites dans le tableau suivant :

Tableau 2.1: Composantes du projet

N°	Nom de la composante	Coût estimatif (€)	Description des composantes
1	Gestion forestière et pratique durable	845.597	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A.1. Aménagement du territoire et micro-zonage participatif (OSAPY) ▪ A.2. Sensibilisation des PP pour le démarrage de la dynamique REDD, la gestion des conflits et la technique de surveillance (CDPE)
2	Moyens de subsistance et développement économique	823,370	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.1. Amélioration des pratiques agricoles dans la zone du projet (WCS) ▪ B.2. Développement des systèmes agro-forestiers dans les ZGCRN (WCS)
3	Suivi écologique et socio-économiques et données de référence	541,729	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C.2. Mise en place de dispositifs de suivi de stock de carbone (UNIKIS) ▪ C.3. Développement des scénarios de référence (UNIKIS) ▪ C.4. Etudes anthropologiques des PA (UNIKIS) ▪ C.5 Suivi-évaluation du projet pour la construction de la stratégie nationale REDD de la RDC
4	Gestion du projet	436,405	<ul style="list-style-type: none"> ▪ D.1. Acquisition équipements et matériels de gestion du projet ▪ D.2. Acquisition de biens, services et travaux du projet ▪ D.3. Gestion administrative et financière du projet ▪ D.4 Audit

2.3 Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées

Tableau 2.2 : Tableau comparatif des choix techniques

Composantes	Solution retenue	Solution étudiée	Causes du rejet
A. Gestion forestière et pratiques durables	Gestion participative et communautaire avec certaines tâches confiées à des ONG spécialisées	Gestion administrative	Gestion impersonnelle et diluée du bien public. Faiblesse de l'administration
B. Moyens de subsistance et développement économique	Encadrement des activités confié à une ONG internationale (WCS)	Exécution par administration	Faiblesse de l'administration congolaise post-conflit. Sujets pointus nécessitant expertise avérée
C. Suivi écologique et socio économique des données de référence	Collaboration avec Université de Kisangani	Exécution par administration	Manque d'expérience et de compétences de l'administration en matière de recherche et de formation
D. Gestion du projet	Gestion par équipe technique au sein de WCS et financière au sein d'UCPFCN avec l'appui d'institutions spécialisées (UNIKIS, OSAPY)	Gestion totalement administrative par MECNT	Faibles capacités de gestion de l'administration ; manque de souplesse ; certaines compétences pointues indisponibles dans l'administration

2.4 Type de projet

2.4.1 La présente opération est un projet pilote. Dans l'élaboration de sa stratégie REDD, la RDC compte en effet s'appuyer sur une série d'initiatives pilotes dont le présent projet fait partie. Le projet s'inscrit non seulement dans la dynamique REDD, mais aussi dans le cadre du PNFOCO et de la stratégie nationale pour le développement des pygmées. Il s'agit donc d'une opération pilote de par sa taille relativement modeste, mais surtout parce qu'elle est destinée à tester dans une zone forestière menacée de dégradation les hypothèses, conçues sous forme d'activités, pouvant concourir à la conception d'une approche REDD. Son financement sera assuré par un don du Fonds Forestier du Bassin du Congo (FFBC). Ce mode de financement est conforme à la politique actuelle du Groupe de la Banque pour la RDC, qui limite exclusivement ses interventions en faveur du pays à des dons. Le don du FFBC servira au financement des biens, services et travaux nécessaires à la réalisation du projet.

2.5 Coûts du projet

2.5.1 Le coût total du projet est estimé à **2.956.091 €**, hors taxes et hors frais de douanes, soit **465.252 €** en devise et **2,490.840 €** en monnaie locale (ML). Tous les coûts sont exprimés en euro, aussi bien les coûts en monnaie locale que ceux en devise, conformément aux règles du FFBC qui stipulent que ses dons doivent être libellés en Euro. Les droits de douanes et taxes sont

à la charge de l'État. La part en devises constitue 16 % du coût total hors taxes et la part en monnaie locale 84%, l'importance de la part en ML s'explique par le fait que le projet comprend essentiellement des travaux qui seront effectués par la main- d'œuvre locale (création de pépinières, plantation d'arbres, mesures des concentrations de CO2, etc.) Ces coûts incluent une provision pour hausse des prix calculée au taux composé de 7%, lequel a été estimé sur la base du taux d'inflation du mois d'août 2010. Le résumé du coût du projet est présenté dans les tableaux 2.3 et 2.4 ci-après

Tableau 2.3 : Coût estimatif par composante (en Euro)

COMPOSANTES	Monnaie locale (ML)	Devises	Total	% Devises
Gestion forestière et pratique durable	724.660	120.937	845.597	14
Moyens de subsistance et développement économique	713.600	109.770	823.370	13
Suivi écologique et socio-économiques et données de références	414.879	126.850	541.729	23
Gestion du projet	364.405	72.000	436.405	16
Coût de base	2.217.544	429.557	2.647.101	16
Imprévus physiques	0	0	0	0
Provision pour hausse des prix	273.296	35.695	308.990	12
Coût estimatif total	2.490.840	465.252	2.956.091	16

Tableau 2.4 : Coût du projet par catégorie de dépenses (en Euro)

CATEGORIES	M.L.	Devises	Total	% Devises
Travaux	290.800	31.200	322.000	10
Biens	154.200	262.357	416.557	63
Services	255.500	64.000	319.500	20
Personnel	678.630	72.000	750.630	0
Coûts opérationnels	838.414	0	838.414	0
Coût de base	2.217.544	429.557	2.647.101	16
Imprévus physiques	0	0	0	0
Provision pour hausse des prix	273.296	35.695	308.990	12
Total	2.490.40	465.252	2.956.091	16

2.5.2 Le financement du projet sera exclusivement assuré par le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC) comme indiqué dans le tableau 2.5 ci-dessous. En effet, lors de sa session du 7 mars 2010, le Conseil de Direction (CD) du FFBC a approuvé la note de concept du projet avec le plan de financement prévisionnel, qui n'incluait aucune contribution du donataire. Ce faisant, le CD FFBC a accordé au projet une dérogation à la disposition 5.2 des Procédures opérationnelles du FFBC sur le partage des coûts. Les dépenses seront effectuées selon le calendrier prévu dans le tableau 2.6. Il est toutefois intéressant de noter que six projets du secteur environnemental sont en cours dans le Territoire de Mambasa (forêt d'Ituri et Réserve d'Okapi) sous l'égide de WCS pour un financement total d'environ 10 millions de \$. Ces financements viennent en complément du financement du FFBC.

Tableau 2.5: Sources de financement (en euros)

Sources de financement	M.L	Devises	Total	% Total
FFBC	2.490.840	465.252	2.956.091	100
Coût total estimatif	2.490.840	465.252	2.956.091	100

Tableau 2.6 : Calendrier des dépenses par composante (en euros)

COMPOSANTES	2011	2012	2013	Total	% Coût de base
Gestion forestière et pratique durable	413.537	311.500	120.560	845.597	32
Moyens de subsistance et développement économique	461.820	295.550	66.000	823.370	31
Suivi écologique et socio-économiques et données de références	345.143	106.993	89.593	541.729	20
Gestion du projet	171.310	171.010	94.085	436.405	16
Coût de base	1.391.810	885.053	370.238	2.647.101	100
Imprévus physiques	0	0	0	0	
Provision pour hausse des prix	97.427	128.244	83.319	308.990	
Coût estimatif total	1.489.237	1.013.297	453.557	2.956.091	

2.5.3 Les dépenses relatives à la gestion du projet (personnel et coûts opérationnels) sont relativement élevées (16% du coût de base) du fait de l'expertise requise pour ce genre d'opération et aussi des dépenses relatives à l'assistance fiduciaire qui sera apportée par l'UCPFCN

2.6 Zone et bénéficiaires du projet

2.6.1 La **zone d'intervention** du projet correspond au Territoire de Mambasa dans la Province orientale. Le territoire de Mambasa est situé à la frontière entre les zones densément peuplées de l'Est de la RDC et la forêt dense humide ; il a une population estimée à 135.032 habitants, soit 66.304 hommes et 68.728 femmes avec une densité moyenne de 3,6 habitants/ km². La population pygmée représente 30% de la population globale du territoire qui compte 7 collectivités et 27 groupements. Ce territoire dont la forêt fait l'objet d'une intense exploitation apparaît donc clairement comme l'une des zones d'action clés pour la mise en œuvre d'une stratégie REDD opérationnelle. La zone du projet couvre : (i) la Réserve de Faune à Okapi, où le projet prévoit d'équiper et renforcer les brigades forestières mixtes (rangers/villageois) pour bannir le braconnage et le déboisement illégal; (ii) la Zone de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles (ZGCRN), où le projet cherchera à poursuivre le programme d'amélioration des techniques agricoles engagé avec Wildlife Conservation Society (WCS); (iii) la Forêt de production permanente où le projet conduira, en collaboration avec ENRA (Enzymes Refiners Association), une analyse sur les conditions de succès d'une entreprise industrielle d'exploitation de bois ; et (iv) la Forêt protégée sans affectation, où le projet prévoit de cartographier la situation foncière, recenser et suivre les cas de conflit afin de faciliter leur résolution.

2.6.2 **Les bénéficiaires** du projet sont : les 2000 ménages qui recevront des plants pour la mise sous ombrage de leurs cacaoyères et l'installation de plantations agro-forestière; les communautés locales du Territoire de Mambasa, y compris les peuples dits autochtones (pygmées), qui bénéficieront de techniques d'intensification agricole. Les exploitants forestiers bénéficieront d'un encadrement technique et de conseils, tandis que les autorités territoriales, provinciales et nationales en charge de l'aménagement du territoire et de la gestion des ressources naturelles bénéficieront d'un renforcement de capacités ainsi que des informations relatives à la REDD.

2.7 Approche participative pour l'identification, la conception et l'exécution du projet

2.7.1 L'identification et la conception de ce projet ont été réalisées selon une approche participative. En effet, après les discussions avec les ONG du Territoire de Mambasa qui ont eu lieu à Kinshasa, une délégation composée de cadres de WCS et du MECNT s'est rendue en mission sur le territoire de Mambasa au mois de janvier 2010, afin de rencontrer les diverses parties prenantes et d'identifier les origines des problèmes actuels relatifs à la déforestation et à la dégradation sur le Territoire. Nombre de partenaires impliqués (MECNT, WCS, OSAPY, UNIKIS) ont ensuite effectué des missions de terrain pour rencontrer les communautés locales des villages ciblés par le projet. Une série de réunion de planification regroupant les partenaires de terrain et les représentants des villages concernés ont eu lieu durant les mois de février et mars, et plus récemment au mois de septembre 2010.

2.7.2 Quant au FFBC, il a envoyé deux missions sur le terrain, en avril et septembre 2010, pour discuter des enjeux du projet avec les bénéficiaires et les parties prenantes et pour s'assurer que le projet ne ferait pas double emploi avec d'autres opérations dans sa zone d'intervention. La

compilation et la synthèse des idées émises et des thèmes traités au cours de ces diverses rencontres ont donné lieu à un rapport de formulation qui constitue l'ossature du présent projet. L'approche participative sera maintenue pendant la mise en œuvre du projet par l'implication active des populations dans les choix techniques et les décisions relatives au développement de la production agricole et agro- forestière, puisque ces activités leur permettront d'accroître leurs revenus et de sortir progressivement de la pauvreté. .

2.8 Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet

2.8.1 Le rapport de revue 2009 indique que la performance du portefeuille de la RD Congo est modérément satisfaisante. En effet, la performance est globalement satisfaisante pour le respect des conditions préalables et des engagements ; par contre, elle est jugée peu satisfaisante en matière d'acquisitions des biens et services, de gestion financière et de réalisation des activités. Le portefeuille dont le taux de décaissement des projets actifs du secteur public est de 47,81% à fin Juillet 2010, est confronté à des problèmes tels que les insuffisances dans la préparation et la conception des premiers projets approuvés au sortir de la période des conflits, le manque de connaissance des règles de la Banque, la faiblesse dans le suivi de l'exécution des projets, et les difficultés de déblocage des fonds de contreparties du Gouvernement dans le financement des projets.

2.8.2 De l'expérience des différentes interventions de la Banque et de celle d'autres bailleurs de fonds, il se dégage les leçons suivantes : (i) la nécessité d'avoir une Cellule d'Exécution du projet compétente pour une bonne mise en œuvre (ii) la définition des conditions de premier décaissement devra tenir compte du statut d'Etat fragile qui caractérise la RD Congo et (iii) la nécessité de procéder à un renforcement des capacités pour la préparation et la mise en œuvre des projets.

2.8.3 Ces enseignements ont été pris en compte dans le cadre du présent projet, notamment au niveau de son exécution car le MECNT s'attachera la collaboration de la Wildlife Conservation Society (WCS) et d'autres partenaires (OSAPY, UNIKIS), qui tous jouissent d'une bonne expertise et expérience en matière de foresterie et d'assistance aux personnes vulnérables. En outre, aucune contrepartie n'est prévue de la part du gouvernement et le Bureau de la BAD au Cameroun (CMFO) pourra aider à résoudre d'éventuels problèmes liés à la passation des marchés.

2.9 Principaux indicateurs de performance

2.9.1 Les principaux indicateurs de performance sont donnés dans le cadre logique du projet ; parmi ces derniers figurent, entre autres : le nombre de familles bénéficiaires, le nombre et la superficie des pépinières installées, le taux de réduction de la déforestation, le taux d'augmentation des revenus des bénéficiaires, le nombre et la superficie des plantations agro-forestières mises en place, etc. Une situation de référence sera établie en début de projet par l'université de Kisangani (UNIKIS), qui décrira les indicateurs socio-économiques de base en

situation « sans projet ». La comparaison de cette situation de référence avec la situation « avec projet » permettra de suivre régulièrement les progrès accomplis par le projet. Un mécanisme de suivi-évaluation interne et externe sera mis en place pour mesurer les réalisations du projet par rapport à ses objectifs.

III. FAISABILITÉ DU PROJET

3.1 Performances économiques et financières

3.1.1 Faisabilité technique : les activités du projet comme le reboisement, la mise en place des pépinières, l'installation et l'encadrement des parcelles agro-forestières, l'encadrement de la filière cacao, et des cultures vivrières etc. sont sous-tendues par des technologies simples et bien connues des techniciens qui serviront dans le projet. Pour les techniques plus pointues, telles que la mesure du carbone, l'établissement de la situation de référence et le renforcement des capacités des chercheurs, le projet fera appel à l'UNIKIS, tandis que pour les aspects d'aménagement du territoire, le micro-zonage participatif et les études sur les pygmées, le projet s'attachera les services d'OSAPY. Le choix de ces partenaires est basé sur leurs expériences et compétences avérées selon les principes « faire- faire » et « gagnant- gagnant », qui permettent à tous ceux qui peuvent être impliqués dans l'exécution du projet d'intervenir dans les domaines où leur efficacité est optimale. Avec ce dispositif organisationnel, l'exécution technique du projet devrait pouvoir se faire sans difficulté particulière.

3.1.2 Rentabilité économique et financière : le calcul d'un taux de rentabilité économique ne refléterait pas la rentabilité réelle du présent projet en raison des nombreux bénéfices intangibles qu'il génère et du fait que même des bénéfices tangibles tels que ceux liés au reboisement ne deviennent significativement mesurables que dans le long terme. Toutefois, il est d'ores et déjà possible d'affirmer que les activités de production et de plantation des plants forestiers, de mise en place des parcelles de suivi du carbone forestier, de réalisation des plans d'aménagement à diverses échelles, etc. entraîneront la création de nombreux emplois temporaires (environ 20%) qui contribueront à augmenter significativement les revenus des ménages.

3.1.3 De même, en créant des activités génératrices de revenus ou de valeur ajoutée, telles que l'amélioration de la cacao-culture, qui viendront se substituer en tant qu'activités alternatives à l'agriculture sur brûlis très dévastatrice, le projet permettra une augmentation des revenus de 20% des agriculteurs. Au plan social, le projet contribuera à améliorer la situation des pygmées en leur offrant des moyens de subsistance stables au niveau agricole et/ou artisanal. Les autres avantages du projet incluent : le renforcement des capacités des parties prenantes (chercheurs, personnel des ONG, gouvernement provincial), la consolidation de la filière cacao, l'amélioration de l'exploitation forestière.

3.2 Impact environnemental et social

Environnement

3.2.1 Le projet est classé dans la catégorie environnementale 3 selon les critères de la Banque. Cette catégorisation se justifie par le fait que le projet n'a pas d'impact environnemental négatif mais contribuera par contre à une amélioration de l'environnement local. En effet, l'encadrement de la filière cacao, le développement de l'agro-forestier et l'amélioration des pratiques agricoles entraîneront une augmentation des revenus qui se traduira par une diminution de la pression sur les forêts naturelles protégées et non protégées. Celles-ci pourront alors se développer et prospérer normalement, et contribueront ainsi à la conservation de la biodiversité.

3.2.2 L'encadrement de la filière cacao consistera essentiellement en la mise en place des plantations cacaoyères dans les forêts naturelles, afin d'ombrager les jeunes plants de cacaoyers, car ceux-ci sont sensibles à un ensoleillement excessif. En effet, le cacaoyer étant une plante de sous-bois, il nécessite de l'ombrage dans son jeune âge pour bien prospérer ultérieurement.

3.2.3 Le développement de l'agroforesterie se fera à travers la mise en place de micro-plantations familiales au sein ou autour des concessions existantes. Cette activité n'entraînera donc pas de défrichage supplémentaire ; en outre, ces micro-plantations seront conduites sur un mode traditionnel amélioré, sans apport d'intrants chimiques, mais avec une fumure organique étudiée et appliquée selon un calendrier cultural adapté aux conditions agro-écologiques locales. Ces micro-plantations seront mixtes, avec des espèces forestières pour le bois et des espèces fruitières pour la production de fruits commercialisables.

3.2.4 L'amélioration de l'agriculture sera obtenue grâce, d'une part, à la mise à disposition des paysans de variétés rustiques, donc peu exigeantes, mais plus productives que les variétés locales actuelles et, d'autre part, à la vulgarisation d'un calendrier cultural mieux adapté (semis ou plantation à bonne date aux densités recommandées, entretiens en nombre suffisant et à bonnes dates, méthodes de conservation améliorées, etc.). L'intensification de la production réduira, voire éliminera totalement, la pratique de la culture sur brûlis, dont le corolaire est un défrichage continu et destructeur du couvert végétal.

3.2.5 Le micro-zonage et la cartographie en vue de l'aménagement des terroirs se feront d'une manière participative sous l'encadrement d'OSAPY qui a une grande expérience, vieille de plusieurs années, dans le travail de cartographie participative avec les communautés autochtones pygmées de la Province Orientale. L'aménagement des terroirs permettra d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles, et notamment foncières, au bénéfice de toutes les communautés qui ont ces ressources en partage. Toutes ces pratiques sont des « pratiques douces », sans emploi d'intrants agro-chimiques agressifs, ni d'équipements lourds destructeurs. Elles n'ont donc pas d'impact négatif sur l'environnement.

Changement climatique

3.2.6 Par la protection des forêts naturelles du Territoire, et la promotion de l'agroforesterie, le projet permettra d'augmenter le taux de couverture forestière et de réduire le rythme de déforestation. Les arbres protégés et les nouveaux boisements créés vont contribuer à terme au maintien et à l'accroissement des stocks de carbone, et par conséquent, à la réduction du réchauffement climatique. La valeur ajoutée du projet en matière de changement climatique réside dans le fait qu'il servira de « filet de sécurité » contre le changement climatique, car les revenus supplémentaires qu'il générera pourront servir aux populations à surmonter les dépenses imprévues résultant des conséquences d'un éventuel changement climatique, telles que les inondations, la sécheresse, la disette, etc.

Genre

3.2.7 Les femmes représentent près de 51% de la population (68.728 femmes sur une population totale de 135.032 personnes). Elles bénéficieront autant que les hommes des avantages du projet, et notamment des emplois qui seront créés. Dans la distribution des tâches au niveau du ménage, il leur est réservé la corvée du bois. Avec la création des micro-plantations agro-forestières, cette tâche sera allégée car le bois sera produit par les micro-plantations situées à proximité des lieux d'habitation. Le temps économisé par les femmes sur la corvée du bois pourra être dévolu à des activités génératrices de revenus comme l'artisanat, le petit commerce de détail, etc. De même, les autres produits issus des plantations, tels que les fruits, seront commercialisés par les femmes, qui en tireront donc des revenus assez substantiels.

Social

3.2.8 L'encadrement de la filière cacao, le développement de l'agro-forestier et l'amélioration des pratiques agricoles permettront une augmentation du niveau des revenus des ménages bénéficiaires. Les travaux de micro-zonage et d'aménagement forestier permettront une meilleure panification de l'usage des ressources et renforceront les mécanismes de concertation et de gouvernance locale.

3.2.9 La mise en œuvre du projet contribuera au renforcement de l'organisation sociale dans les villages autour des Comité Locaux de Développement (CLD) et à celui du Comité Agricole Rural de Gestion (CARG) au niveau du Territoire. Ce projet s'insère dans la dynamique du « développement agricole et communautaire », une approche initiée par le Ministère de l'Agriculture avec l'appui de ses partenaires. Le code agricole dont l'adoption est imminente permettra de consacrer cette démarche.

3.3 Déplacement involontaire de population

3.3.1 Comme indiqué précédemment, le projet est ancré dans les terroirs villageois. Ainsi, l'amélioration de l'agriculture concernera les activités et spéculations agricoles traditionnellement pratiquées par les paysans au niveau de leurs exploitations actuelles. Limités par la disponibilité de main- d'œuvre et le manque d'équipement, les paysans pratiquent la culture itinérante sur brûlis, à la recherche de terres plus fertiles, qui les éloigne toujours un peu plus de leurs lieux de résidence. L'intensification de l'agriculture permettra de fixer les producteurs sur leurs champs, car ils seront devenus plus fertiles grâce au projet. De même, l'aménagement des terroirs sur une base participative et consensuelle permettra de mettre en place une gestion intégrée des ressources naturelles communes (GIR). La rationalisation de la gestion des ressources naturelles, et plus particulièrement des ressources foncières, évitera aux populations de devoir se déplacer à la recherche de nouvelles terres à défricher. Tel que conçu, le projet n'occasionnera donc pas de déplacements de population ; mais, au contraire, il renforcera la sédentarisation des paysans et la cohésion sociale au niveau des villages.

IV. EXÉCUTION

4.1 Dispositions en matière d'exécution

4.1.1 Dispositions institutionnelles L'agence d'exécution du projet est le Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme (MECNT) à travers sa Coordination Nationale REDD qui supervise l'exécution du projet, en assure la coordination de la mise en œuvre et le suivi- évaluation. Le protocole d'accord de don sera signé entre la Banque et le gouvernement de la RDC, et les ressources du don FFBC seront directement décaissées en faveur du gouvernement, qui les utilisera pour financer les activités de l'agence de mise en œuvre du projet qui est la Wildlife Conservation Society (WCS). A cet effet, le gouvernement signera un protocole d'entente avec WCS, qui devra être approuvé par le FFBC. L'équipe de gestion technique du projet au sein de WCS sera basée à Mambasa, dans un bâtiment à construire, et comprendra le personnel à temps plein suivant: (i) un chef de projet qui sera un ingénieur forestier ou un environnementaliste ayant au moins 5 ans d'expérience ; (ii) un comptable- gestionnaire ; (iii) un logisticien, (iv) un assistant logisticien ; (v) un chargé de communication ; et (vi) une secrétaire administrative.

4.1.2 Le chef de projet au niveau de WCS est déjà identifié, le reste de ce personnel sera recruté localement par appel de candidatures, à défaut de pouvoir être détaché par le MECNT, qui ne dispose pas pour le moment du personnel requis. Toutefois, pendant son exécution, le projet renforcera les capacités du personnel existant au sein du MECNT afin qu'il puisse, à terme, assurer la relève du personnel recruté et la pérennité du projet. La gestion financière du projet sera assurée par une équipe d'experts de l'Unité de Coordination du Projet Forêt et Conservation de la Nature (UCPFCN). Cette équipe sera constituée d'un expert en gestion financière (5%), un chef de cellule comptabilité et finance (5%), un Comptable (50%), un Caissier (5%), un Auditeur interne (5%), un Expert en passation des marchés (EPM) (5%), un Chargé de passation des marchés CPM (5%) avec la supervision du Coordonnateur de

l'UCPFCN (5%). Le suivi de l'exécution technique du projet sera assuré par la Coordination nationale REDD, qui sera aussi chargée de veiller à une bonne coordination des activités entre l'équipe technique basée à Mambasa et l'équipe de gestion fiduciaire (UCPFCN) basée à Kinshasa.

4.1.3 La Wildlife Conservation Society est une ONG internationale qui a été fondée en 1895 ; elle a son siège à New York et a pour mission de sauver la faune et des habitats sauvages à travers le monde. Aujourd'hui, WCS protège de nombreuses créatures emblématiques du monde, y compris les gorilles du Congo. WCS gère actuellement quelque 500 projets relevant de la conservation de la nature dans plus de 60 pays. Le MECNT a choisi la WCS comme partenaire car c'est un acteur non-gouvernemental important dans le secteur forestier dans tout le District de l'Ituri. En effet, la WCS participe, entre autres, au projet « Mont Hoyo » financé par le FFBC dans le Nord Kivu et elle est le partenaire de plusieurs institutions de la RDC, dont l'Institut Congolais de la Conservation de la Nature (ICCN).

4.1.4 WCS assurera la coordination technique locale du projet avec l'appui de partenaires d'ores et déjà identifiés, qui interviendront dans la mise en œuvre de certaines activités très spécialisées du projet. Ce sont :

- ✓ l'Organisation pour la sédentarisation et l'accompagnement des pygmées (OSAPY) : pour les aspects d'aménagement du territoire et de micro-zonage participatif. Le choix de ce partenaire est basé sur sa grande expérience dans le travail de cartographie participative avec les communautés autochtones pygmées de la Province Orientale.

- ✓ l'Université de Kisangani (UNIKIS) : pour (i) le renforcement des capacités des chercheurs et techniciens locaux et la mise en place de dispositifs de suivi des stocks de carbone (ii) le développement des scénarios de référence ; (iii) la réalisation d'études anthropologiques des peuples pygmées. Le choix de ce partenaire est basé sur sa position centrale comme institution publique d'enseignement supérieur dans le domaine des sciences naturelles en Province Orientale, ainsi que sur son expérience dans la formation d'étudiant des cycles supérieur dans le domaine du carbone forestier, notamment dans le cadre du projet REAFOR supporté par la FAO.

- ✓ Le Conseil pour la Défense des Droits des Communautés et la Protection de l'Environnement (CDPE) pour la sensibilisation des autorités et communautés locales, la gestion des conflits, les techniques de surveillance et la gestion des organisations paysannes. Ce partenaire a été sélectionné parce que c'est une des rares ONG locales engagées dans le domaine de la protection de l'environnement qui soit capable d'amener les autorités locales et coutumières à formaliser les droits fonciers ruraux dans le long terme.

4.1.5 **Le pilotage** du projet sera assuré par le Comité National REDD déjà en place. Ce comité aura pour tâches de fixer les orientations stratégiques, d'approuver les programmes d'activités et les budgets annuels, de même que les rapports d'activités annuels et les rapports annuels d'audit des comptes du projet. Il aura aussi à veiller à l'application des recommandations des différentes missions, d'assurer les synergies avec les autres projets et programmes des différents bailleurs de fonds, conformément à l'Agenda de Kinshasa.

Dispositions relatives à l'acquisition des biens, travaux et services

4.1.6 Toute acquisition de biens, travaux et services financés par sur fonds FFBC se fera à l'aide des dossiers d'appel d'offres types et conformément aux règles et procédure de la Banque pour l'acquisition des biens et travaux ou conformément aux règles de procédure de la Banque pour l'utilisation des consultants telles que modifiées par les procédures opérationnelles du FFBC. L'UCPCFN a préparé un plan de passation des marchés sur une période de 12 mois, qui a été soumis à la Banque avant les négociations du don. Ce plan de passation des marchés a été approuvé et validé. Le tableau 4.3 ci-dessous indique les dispositions relatives à l'acquisition des travaux, biens et services, tandis que les détails figurent dans l'annexe 3.

Tableau 4.3 : Dispositions relatives à l'acquisition des biens, travaux et services (en €)

CATEGORIES	FFBC				TOTAL
	AON	CF	LR	AUTRES	
TRAVAUX	52.000			270.000	322.000
Construction d'un bâtiment à Mambasa pour le projet	52.000				52.000
Mise en place de parcelles MRV				60.000	60.000
BIENS	133 500	283 057			416.557
Véhicules	95.000				95.000
Motos	35 000				35.000
Vélos	3 500				3.500
Equipements informatiques		19.475			19.475
Semences		81.600			81.600
Autres équipements		181.982			181.982
SERVICES			313.000	6.500	319.500
Consultants court terme			313.000		313.000
PERSONNEL				750.630	750.630
COUTS OPERATIONNELS				838.414	838.414
COUT DE BASE	133 500	321.557	313.000	1.865.544	2.647.101
Non alloués					308.990
TOTAL					2.956.091

4.1.7 Dispositions relatives aux décaissements : Les ressources du don FFBC seront décaissées conformément aux règles de procédures de la BAD et aux Procédures Opérationnelles du FFBC. Les deux méthodes de décaissement suivantes seront utilisées: (i) la méthode de **paiement direct** pour le paiement des contrats de montants significatifs (supérieur à 20.000 €), relatifs aux travaux, biens et services; (ii) la méthode du **compte spécial** ou Fonds de roulement (FDR) pour les contrats de travaux, biens et services de faible montant (inférieur à 20.000 €), les indemnités

du personnel impliqué dans le projet, les coûts opérationnels ainsi que les frais divers de gestion. Pour recevoir les ressources du don, le donataire ouvrira un compte spécial au nom du projet dans une banque commerciale jugée acceptable par la Banque. Les décaissements se feront selon les dispositions du Manuel de décaissements de la Banque, et sous forme d'avance conformément à un programme de travail et budget annuels préalablement approuvés par le Secrétariat du FFBC. Chaque demande de décaissement ou d'une avance sera soumise au Secrétariat du FFBC pour approbation et couvrira une période maximale de six mois d'activités. Le réapprovisionnement du compte spécial sera fait sur la base des demandes de la cellule d'exécution, accompagnées des justificatifs d'au moins 50% de l'avance précédemment reçue. Le premier décaissement sera effectué après la mise en vigueur du don et la satisfaction des conditions préalables au premier décaissement évoquées dans l'accord. Les modalités pratiques seront détaillées dans la lettre de décaissement qui sera en annexe du protocole d'accord.

4.1.8 Rapports financiers et d'audit : Pour assurer efficacement la comptabilité et le suivi budgétaire du projet, un logiciel comptable est en place. Les états financiers du projet et le compte spécial feront l'objet d'un audit annuel sous la responsabilité du Secrétariat du FFBC. A ce titre, sur la base des Termes de Référence conformes au modèle type de la Banque, le Secrétariat du FFBC recrutera et retiendra un auditeur externe indépendant (par pays ou groupe de pays dans lesquels le FFBC finance des projets). Cet auditeur sera chargé de procéder à une évaluation à posteriori ou à un examen des pièces justificatives ainsi qu'à l'audit du/des projets financés par le FFBC.

4.2 Suivi-évaluation du projet

4.2.1 Le suivi-évaluation est une fonction importante, destinée à améliorer la gestion du projet, car elle permet de s'assurer que celui-ci est exécuté conformément à son plan d'opération et de corriger d'éventuels dérapages. A cet effet, le Secrétariat du FFBC organisera, dès l'approbation du don, un atelier de lancement du projet pour familiariser les personnes impliquées dans sa gestion avec les procédures relatives à la passation des marchés, aux décaissements, etc. le MECNT sera chargé du suivi-évaluation externe du projet ; mais dans un premier temps, cette mission sera assurée par la Coordination Nationale REDD, qui est rattachée à la Direction du Développement Durable du MECNT. Les cadres des services compétents du MECNT qui seront chargés du suivi évaluation des projets recevront une formation adéquate. A la fin de cette formation, le MECNT mettra en place son propre dispositif de suivi-évaluation qui travaillera sur la base de missions semestrielles.

4.2.2 La Coordination nationale REDD préparera en collaboration avec WCS des rapports d'activités trimestriels et annuels qui préciseront l'état d'exécution physique du projet, les acquisitions réalisées, le niveau d'exécution des dépenses, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet et les mesures correctives recommandées pour améliorer la gestion du projet. De même, la Coordination nationale RED en collaboration avec WCS préparera chaque année un plan de travail et un budget annuels qu'elle soumettra aux services de suivi évaluation du MECNT et au Secrétariat du FFBC pour examen et approbation.

4.2.3 Le projet sera supervisé périodiquement par le Secrétariat du FFBC pour vérifier ses résultats sur le terrain, évaluer le niveau de réalisation des objectifs, donner des orientations et formuler des recommandations pour une meilleure exécution du projet. Le chargé des opérations du FFBC basé à Kinshasa fera un suivi plus rapproché du projet.

4.2.4 La coordination nationale REDD rédigera en collaboration avec WCS un rapport d'achèvement qu'il soumettra au MECNT et au Secrétariat du FFBC. Ce dernier effectuera une mission d'évaluation terminale pour évaluer les réalisations et performances du projet, tirer les leçons et les meilleures pratiques. Les résultats du projet seront ensuite exploités avec ceux des projets similaires par le gouvernement pour concevoir et mettre au point sa stratégie REDD+.

4.3 Gouvernance

4.3.1 Depuis plusieurs années, la RDC fait partie des pays les plus mal classés dans le rapport le rapport "Doing Business" de la Banque mondiale. Cette situation freine les investissements et le financement des projets privés dans le pays, ce qui retarde la croissance et ne reflète pas le niveau de développement que les immenses potentialités du pays devraient lui permettre d'atteindre. Pour contribuer à créer un environnement favorable aux affaires, le gouvernement a promulgué la loi autorisant la ratification du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). Des progrès ont été aussi réalisés dans le sens d'une plus grande transparence dans la gestion des finances publiques, puisqu'une revue des dépenses publiques a été effectuée et qu'un plan stratégique de réformes des finances publiques doit être adopté au cours de l'année 2011.

4.3.2 La RDC a par ailleurs bénéficié d'un allègement de la dette de 12,3 Milliards USD, soit 11,1 milliards sous l'Initiative PPTE et 1,2 milliard sous l'Initiative multilatérale. Cette décision couronne les efforts du pays en faveur de l'amélioration de ses politiques macro-économiques et lui ouvre de plus grandes capacités d'investissement dans le domaine prioritaire des infrastructures de base. Le processus de décentralisation actuellement en cours a permis de mettre en place des gouvernements provinciaux. Ceux-ci contribuent à améliorer la gouvernance locale car ils jouent un rôle central dans la planification régionale. En outre, l'application effective du nouveau Code des marchés publics permettra d'introduire plus de transparence et d'équité dans les procédures de passation des marchés.

4.3.3 Pour ce qui est du présent projet, ce sont les règles de la Banque qui s'appliquent en matière de passation des marchés, et l'implication active des experts de la Banque, tant au niveau du Bureau national de Kinshasa qu'au niveau du siège dans le contrôle des dossiers et des attributions, permettra de réduire considérablement d'éventuels dérapages.

4.4 Durabilité

4.4.1 La durabilité du projet s'appuie sur les réalités suivantes: (i) son appropriation par les bénéficiaires eux-mêmes grâce à l'approche intégrée participative qui a prévalu à sa conception et qui sera de mise pendant son exécution; (ii) sa conformité avec les politiques et stratégies nationales du gouvernement de la RDC ; (iii) son intégration étroite dans le dispositif

institutionnel de la province, qui permet de pérenniser les activités génératrices de revenus ; et (iv) l'intégration dans le MECNT de la cellule locale de coordination du projet, qui sera composée de cadres du MECNT au niveau du Territoire de Mambasa , permettra à cette dernière de continuer de fonctionner normalement sur le budget du MECNT après la fin du financement FFBC. Par ailleurs, par leur implication active dans l'exécution du projet, le Gouvernement provincial, le Comité Agricole Rural de Gestion (CARG) et les Comités Locaux de Développement se trouveront renforcés, et de ce fait, ils pourront continuer à appuyer les activités initiées par le projet sans le soutien du MECNT et de la WCS. A terme, les revenus du carbone qui serviront à mettre en place un Fonds national REDD, pourront aussi être utilisés pour prendre en charge les frais de fonctionnement du projet.

4.5 Gestion des risques

4.5.1 Les risques connus du projet et leurs mesures d'atténuation sont indiqués dans le cadre logique du projet ; mais il conviendrait de s'appesantir un peu plus ici sur le risque global lié à l'aspect assez novateur du projet, la stabilité du pays en général, particulièrement dans la zone du projet, ainsi qu'aux difficultés de déplacement à l'intérieur du pays. Pour minimiser ce risque, le MECNT a établi un partenariat avec un organisme spécialisé, la Wildlife Conservation Society (WCS) selon « l'approche faire-faire ». La WCS travaillera sur le terrain, dans la zone du projet, tandis que la Coordination Nationale REDD assurera la coordination du projet, la gestion quotidienne et la supervision globale du projet sous la tutelle du MECNT à Kinshasa. Cette répartition géographique des tâches et des responsabilités permet de minimiser les risques liés aux difficultés de communication et à l'instabilité socio-économique qui sont un véritable facteur limitant en RDC.

4.6 Développement des connaissances

4.6.1 Le projet permettra de renforcer les capacités et connaissances des cadres nationaux et des bénéficiaires, en général, en matière de conservation et préservation des écosystèmes forestiers. Il contribuera à consolider et développer les connaissances des bénéficiaires, des cadres et décideurs locaux dans le domaine de la REDD, car en tant qu'opération pilote, le projet permettra de mettre au point les outils de planification et d'analyse que le gouvernement utilisera pour concevoir une stratégie REDD opérationnelle. L'université de Kisangani favorisera la diffusion des connaissances relatives à la REDD au niveau des étudiants.

4.6.2 L'inclusion de projets REDD du bassin du Congo dans le portefeuille de la Banque permettra à son personnel technique de renforcer ses connaissances dans des domaines nouveaux tels que la foresterie communautaire et la REDD en forêt dense humide. Cette expérience viendra compléter celle du Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo) financé par la Banque et du *Forest Investment Program* (FIP). En effet, la Banque appuie également la République Démocratique du Congo, le Burkina Faso et le Ghana dans l'élaboration de leur stratégie de financement du FIP. L'objectif du FIP est de promouvoir la gestion durable des forêts et accroître les investissements en vue d'aider les pays à réduire les émissions de gaz à effets de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD). Toutes les informations collectées par le présent projet, et d'autres du même genre, serviront à

enrichir les compétences des parties prenantes sur l'approche REDD et les bonnes pratiques en matière de gestion forestière et d'assistance aux personnes vulnérables.

V. CADRE JURIDIQUE

5.1 Instrument légal

5.1.1 Le cadre légal du projet sera un protocole accord de don entre la République Démocratique du Congo et la Banque. Ce document comprendra les termes et conditions du don.

5.2 Conditions associées à l'intervention de la Banque

5.2.1 L'intervention de la Banque est sujette à la réalisation des conditions particulières suivantes :

Conditions préalables au premier décaissement

5.2.2 **Le premier décaissement** des ressources du don sera subordonné à la soumission par le donataire des preuves que les conditions suivantes sont remplies:

- (i) L'ouverture dans une banque commerciale jugée acceptable par la Banque d'un compte spécial destiné à recevoir les ressources du FFBC.
- (ii) La banque dépositaire de ce compte a fourni une confirmation, sous une forme acceptable à la Banque, que les fonds du compte spécial seront séparés et traités comme un dépôt spécial destiné à l'usage exclusif pour lequel le don a été octroyé.
- (iii) Des accords pertinents ont été signés entre la RDC et WCS et entre WCS et les autres partenaires : OSAPY, UNIKIS et CDPE.

Autre Condition-La mise à disposition du projet d'une parcelle de terrain destinée à la construction de son siège à Mambasa.

5.3 Conformité avec les politiques de la Banque

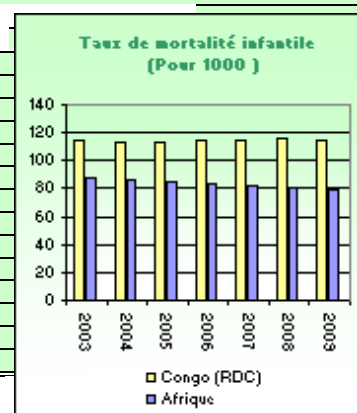
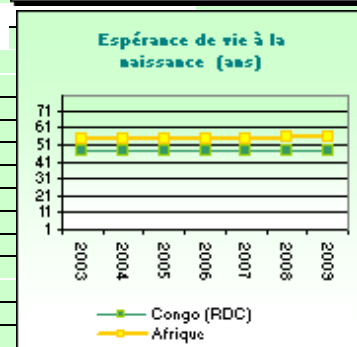
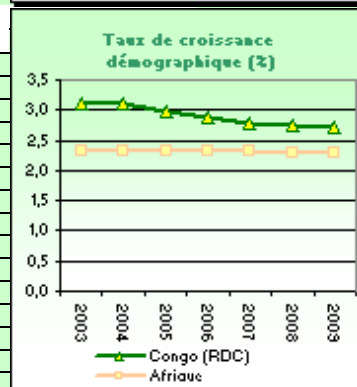
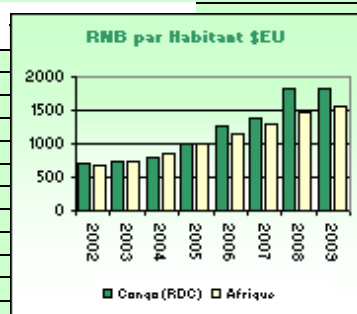
5.3.1 Le projet est conforme aux objectifs du FFBC et aux politiques applicables de la Banque, notamment : (i) le Document de Stratégie Pays de la Banque pour la RDC ; (ii) la stratégie à moyen terme de la Banque 2008-2012, et (iii) la politique environnementale de la Banque.

VI. RECOMMANDATION

Au regard de ce qui précède, il est recommandé d'accorder un don du FFBC n'excédant pas 2,96 millions d'euros au gouvernement de la RDC, qui servira à la réalisation du projet tel que conçu et décrit dans le présent rapport, et sera subordonné aux conditions spécifiées dans le Protocole d'Accord de Don.

APPENDICE 1 : DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA RDC

	Année	Congo (RDC)	Afrique	Pays en Développement	Pays Développés
Indicateurs de Base					
Superficie ('000 Km ²)		2 345	30 323	80 976	54 658
Population totale (millions)	2009	66,	1 008	5 629	1 069
Population urbaine (% of Total)	2009	34,6	39,6	44,8	77,7
Densité de la population (au Km ²)	2009	28,2	3,3	66,6	23,1
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2009	1 830	1 550	2 780	39 688
Participation de la Population Active - Total (%)	2009	37,6	41,2	45,6	54,6
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2009	38,5	41,2	39,8	43,3
Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. humain	2005	0,398	0,525	0,694	0,911
Indice de développement humain (rang sur 169 pays)	2010	168	n.a	n.a	n.a.
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	2006	59,2	50,8	25,0	...
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2009	2,7	2,3	1,3	0,7
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2009	4,6	3,4	2,4	1,0
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2009	46,7	56,0	29,2	17,7
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2009	2,6	4,5	6,0	15,3
Taux de dépendance (%)	2009	97,3	78,0	52,8	49,0
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2009	98,2	100,7	93,5	94,8
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2009	22,5	48,5	53,3	47,2
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2009	47,8	55,7	66,9	79,8
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2009	49,4	56,8	68,9	82,7
Taux brut de natalité (pour 1000)	2009	44,3	35,4	21,5	12,0
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2009	16,8	12,2	8,2	8,3
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2009	114,9	80,0	49,9	5,8
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2009	195,3	83,9	51,4	6,3
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2009	5,9	4,5	2,7	1,8
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2008	670,0	683,0	440,0	10,0
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2005	...	0,0	61,0	75,0
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2004	10,2	42,9	78,0	287,0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2004	50,6	120,4	98,0	782,0
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	2007	74,0	50,5	63,4	99,3
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2008	46,0	64,0	84,0	99,6
Accès aux services de santé (% de la population)	2005	...	61,7	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2008	23,0	38,5	54,6	99,8
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	2005	3,2	4,5	1,3	0,3
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2005	3,2	313,7	161,9	14,1
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2008	74,0	83,0	89,0	99,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2008	67,0	74,0	81,7	92,6
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2003	71,0	25,6	27,0	0,1
Apport journalier en calorie par habitant	2007	1 605	2 324	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2006	1,3	5,5	4,0	6,9
Indicateurs d'Éducation					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2008	90,4	100,2	106,8	101,5
Primaire - Filles	2008	82,2	91,7	104,6	101,2
Secondaire - Total	2008	34,8	35,1	62,3	100,3
Secondaire - Filles	2008	24,7	30,5	60,7	100,0
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2008	26,5	47,5
Analphabétisme des adultes - Total (%)	2008	33,4	35,2	19,0	...
Analphabétisme des adultes - Hommes (%)	2008	22,5	26,0	13,4	...
Analphabétisme des adultes - Femmes (%)	2008	43,9	44,1	24,4	...
Dépenses d'éducation en % du PIB	2005	...	4,5	0,0	5,4
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables en % de la superficie totale	2008	3,0	6,0	9,9	11,6
Taux annuel de déforestation (%)	2005	...	0,7	0,4	-0,2
Taux annuel de reboisement (%)	2005	...	10,9
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2008	0,0	1,1	1,9	12,3



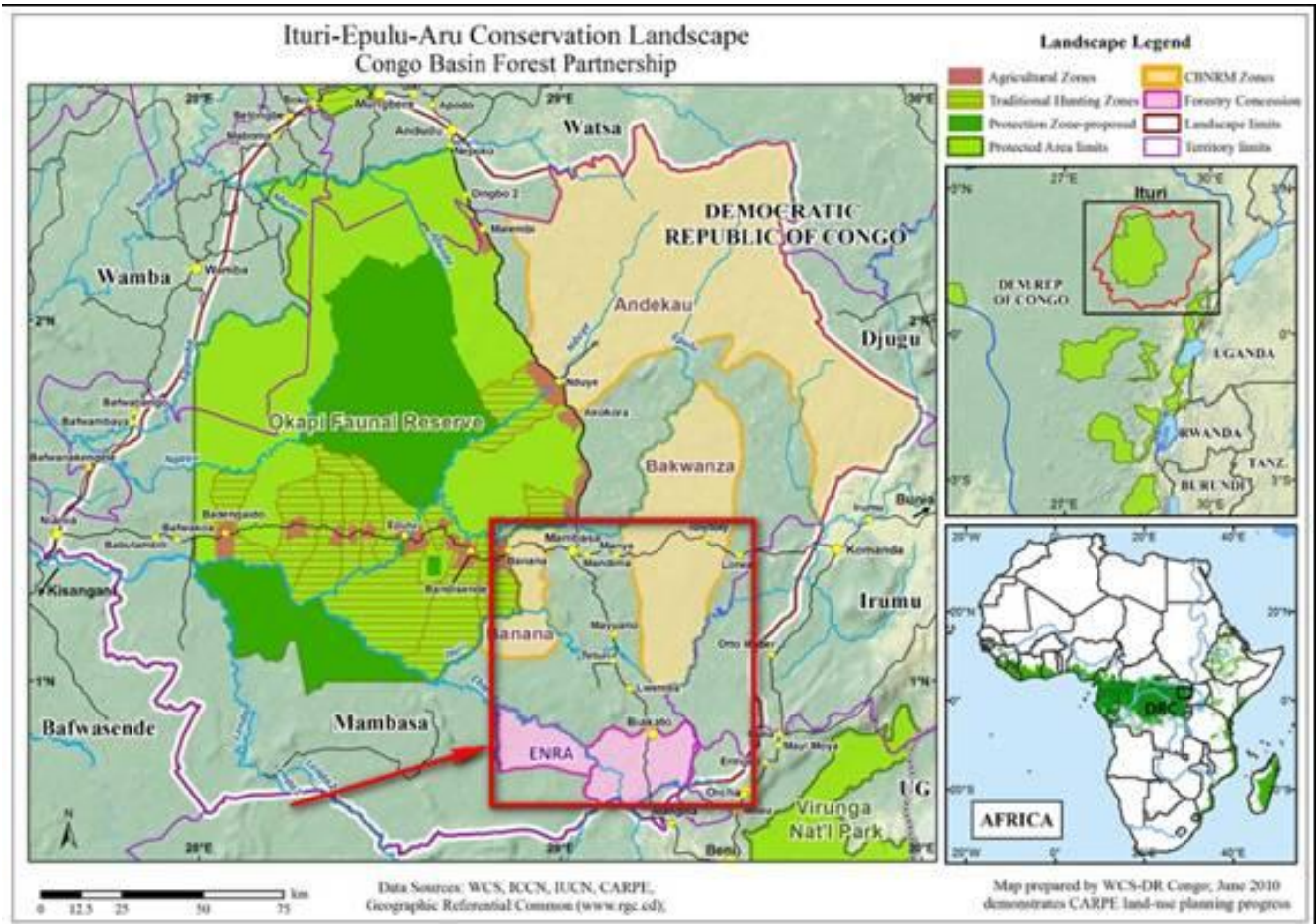
Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD; Banque Mondiale WDI ; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, WRI, PNUD, Rapports nationaux.
Notes: n.a. Non Applicable ; ... : Données non disponibles.

Dernière mise à jour: novembre 2010

APPENDICE 2 : PORTEFEUILLE DE LA BANQUE EN RDC

Portefeuille des projets en RDC			Source financement	Date de Clôture	Date approbation	Montant Prêt/Don	Taux décaissement	Age
		Projets nationaux						
1	OWAS1	PROGRAMME D'AEPA EN MILIEU RURAL	ADF public	31-Jul-12	6-Jun-07	70.00	25.76%	3.69
2	OWAS1	Projet Multisectoriel réhabilitation .Socio-économique (.PMURIS)	ADF public	31-Jul-10	20-Dec-02	27.00	92.19%	8.17
3	ONEC1	Projet Réhabilitation. Hydro-électrique INGA Dis (PMEDE)	ADF public	31-Dec-14	18-Dec-07	35.70	0.00%	3.16
4	ONEC1	Projet d'électrification urbaine et périurbaine	ADF /FSF	31-Dec-15	15-Dec-10	69.69	0.00%	0.15
5	OITC1	PROJET DE REHAB. DES ROUTES NSELE - LUFU	ADF public	31-Dec-15	15-Sep-10	31.64	0.00%	0.40
6	OITC1	Projet prioritaire de sécurité aérienne	ADF public	31-Dec-15	27-Sep-10	88.60	0.00%	0.37
7	OPSM4	ADVANS BANQUE (CONGO)	ABD	30-Jun-11	4-Feb-08	0.61	53.19%	3.02
8	OPSM2	TENKE COPPER COBALT	ADB	31-Dec-11	3-Oct-07	65.97	0.00%	3.37
9	OSAN3	PROJET D'APPUI A LA REHABILITATION DU SECTEUR AGRICOLE	ADF public	31-Mar-11	19-May-04	25.00	54.00%	6.75
10	OSAN3	ETUDE SECTEUR AGRICOLE	ADF public	30-Jun-11	28-Jun-06	1.85	56.87%	4.63
11	OSAN3	REHABILITATION SECT AGRI & RURAL PROV 3K	ADF public	31-Jan-13	12-Dec-05	35.00	63.89%	5.18
12	OSAN3	PROJET D'AMENAGEMENT DU LAC TANGANYIKA	ADF public	31-Jan-12	17-Nov-04	6.79	11.63%	6.25
13	OSHD1	APPUI A REINSE SOCIO-ECONOM POST-CONFLIT	ADF public	30-Jun-11	24-Jul-07	15.00	9.65%	3.56
14	OSHD3	Sante I Appui au PDDS en Province .Orientale	ADF public	31-Mar-12	17-Mar-04	25.00	28.00%	6.92
		Projets multinationaux						
1	OITC1	ROUTE KETTA-DIOUM	ADF public	31-Dec-18	25-Sep-09	61.90	0.00%	1.38
2	OITC1	ETUDE PONT ROUTE-RAIL KINSHASA/BRAZZAVILLE	ADF public	30-Jun-11	3-Dec-08	3.59	0.00%	2.19
		Total				563.34	24.70%	3.70

Annexe 1 : Carte de localisation de la zone du projet



Annexe 2 : Coûts détaillés par composante et par activité, en Monnaie locale et en Devise

COMPOSANTES		Coûts en €		
		M. locale	Devises	Total
A	Gestion forestière et pratique durable	724.660	120.937	845.597
A1	Aménagement du territoire et micro-zonage participatif (partenaire OSAPY)	371.250	71.000	442.250
A2	Information, éducation et communication pour une gestion durable des forêts (cfr IEC) ou soit Sensibilisation et démarrage de la dynamique REDD (partenaire CDPE)	353.410	49.937	403.347
B	Moyens de subsistance et développement économique	713.600	109.770	823.370
B1	Amélioration des pratiques agricoles dans la zone du projet (WCS)	484.100	11.070	495.170
B2	Développement des systèmes Agroforestiers et sylvo-pastoraux dans les zones de gestion communautaire (WCS)	229.500	98.700	328.200
C	Suivi écologique et socio-économiques et données de références	414,879	126.850	541.729
C1	Renforcement de capacité des chercheurs et techniciens locaux et développement de scénario de référence (partenaire UNIKIS)	102.200	62.000	164.200
C2	La mise en place de dispositifs de suivi de stock de carbone (UNIKIS)	161.200	32.850	194.050
C3	Développement des scénarios de référence (UNIKIS)	20.979	0	20.979
C4	Etude anthropologique des Peuples Autochtones (UNIKIS)	6.500	0	6.500
C5	Suivi et évaluation technique et financier des activités	124.000	32.000	156.000
D	Gestion du projet	364.405	72.000	436.405
D1	Personnel	253.030	72.000	325.030
D2	Services	5.000	0	5.000
D3	Coûts opérationnels	106.375	0	106.375
Coût de base		2.217.544	429.557	2.647.101
Imprévus physiques		0	0	0
Hausse des prix (7% composé)		273.296	35.695	308.990
COÛT TOTAL		2.490.840	465.252	2.956.091

Calendrier des dépenses par composante et par activité (coûts de base)

(en Euros)

N°	COMPOSANTES	Année 1	Année 2	Année 3	Total
A	Gestion forestière et pratique durable	413.537	311.500	120.560	845.597
A1	Aménagement du territoire et micro-zonage participatif (partenaire OSAPY)	232.650	175.200	34.400	442.250
A2	Information, éducation et communication pour une gestion durable des forêts (cfr IEC) ou soit Sensibilisation et démarrage de la dynamique REDD (partenaire CDPE)	180.887	136.300	86.160	403.347
B	Moyens de subsistance et développement économique	461.820	295.550	66.000	823.370
B1	Amélioration des pratiques agricoles dans la zone du projet (WCS)	247.520	215.450	32.200	495.170
B2	Développement des systèmes Agroforestiers et sylvo-pastoraux dans les zones de gestion communautaire (WCS)	214.300	80.100	33.800	328.200
C	Suivi écologique et socio-économiques et données de références	345.143	106.993	89.593	541.729
C1	Renforcement de capacité des chercheurs et techniciens locaux et développement de scénario de référence (partenaire UNIKIS)	99.400	46.000	18.800	164.200
C2	La mise en place de dispositifs de suivi de stock de carbone (UNIKIS)	120.250	32.000	41.800	194.050
C3	Développement des scénarios de référence (UNIKIS)	6.993	6.993	6.993	20.979
C4	Etude anthropologique des Peuples Autochtones (UNIKIS)	6.500	0	0	6.500
C5	Suivi et évaluation technique et financier des activités	112.000	22.000	22.000	156.000
D	Gestion du projet	171.310	171.010	94.085	436.405
D1	Personnel	124.410	132.410	68.210	325.030
D2	Services	5.000	0	0	5.000
D3	Coûts opérationnels	41.900	38.600	25.875	106.375
Coût de base		1,391,810	885,053	370,238	2,647,101
Imprévus physiques		0	0	0	0
Hausse des prix (7% composés)		97.427	128.244	83.319	308.990
COÛT TOTAL		1.489.237	1.013.297	453.557	2.956.091

Calendrier des dépenses par composante et par activité (coûts totaux)

En Euros

N°	COMPOSANTES	Année 1	Année 2	Année 3	Total
A	Gestion forestière et pratique durable	442.485	356.636	147.691	946.812
A1	Aménagement du territoire et micro-zonage participatif (partenaire OSAPY)	248.936	200.586	42.141	491.663
A2	Information, éducation et communication pour une gestion durable des forêts (cfr IEC) ou soit Sensibilisation et démarrage de la dynamique REDD (partenaire CDPE)	193.549	156.050	105.550	455.149
B	Moyens de subsistance et développement économique	494.147	338.375	80.853	913.375
B1	Amélioration des pratiques agricoles dans la zone du projet (WCS)	264.846	246.669	39.446	550.961
B2	Développement des systèmes Agroforestiers et sylvo-pastoraux dans les zones de gestion communautaire (WCS)	229.301	91.706	41.406	362.414
C	Suivi écologique et socio-économiques et données de références	369.303	122.496	109.755	601.555
C1	Renforcement de capacité des chercheurs et techniciens locaux et développement de scénario de référence (partenaire UNIKIS)	106.358	52.665	23.031	182.054
C2	La mise en place de dispositifs de suivi de stock de carbone (UNIKIS)	128.668	36.637	51.207	216.511
C3	Développement des scénarios de référence (UNIKIS)	7.483	8.006	8.567	24.056
C4	Etude anthropologique des Peuples Autochtones (UNIKIS)	6.955	0	0	6.955
C5	Suivi et évaluation technique et financier des activités	119,840	25,188	26,951	171,979
D	Gestion du projet	183.302	195.789	115.258	494.349
D1	Personnel	133.119	151.596	83.560	368.275
D2	Services	5.350	0	0	5.350
D3	Coûts opérationnels	44.833	44.193	31.698	120.724
TOTAL		1.489.237	1.013.297	453.557	2.956.091

Calendrier des dépenses par catégories (coûts de base)

(en Euros)

CATEGORIES		ANNEES			TOTAL	M. locale	Devises
		1	2	3			
1	TRAVAUX	203.250	118.750	0	322.000	290.800	31.200
	Mise en place de pépinière de Cacao (30,000 plantules/an/pépinière). En régie	7.500	15.000	0	22.500	22.500	0
	Mise en place de 750 ha de cacao sous ombrage dans forêts protégées et concession ENRA. En régie	25.000	50.000	0	75.000	75.000	0
	500 ha de Cacao dans la ZGCRN (participation communautaire sous forme de main d'œuvre)	31.250	31.250	0	62.500	62.500	0
	Champs de multiplication de semences de cultures vivrières : maïs, manioc, haricot, arachide. (participation communautaire sous forme de main d'oeuvre)	7.500	5.000	0	12.500	12.500	0
	Pépinières d'essences forestières pour le reboisement (30,000 plantules/an/pépinière). En régie	5.000	2.500	0	7.500	7.500	0
	Mise en place de fermes communautaires (étable, aménagement des pâturages, hangar). En régie	15.000	15.000	0	30.000	30.000	0
	Construction d'un bâtiment à Mambasa pour le projet	52.000	0	0	52.000	20.800	31.200
	Mise en place de parcelles MRV	60.000	0	0	60.000	60.000	0
2	BIENS	362.757	53.800	0	416.557	154.200	262.357
	Véhicules	95.000	0	0	95.000	0	95.000
	Motos	35.000	0	0	35.000	0	35.000
	Vélos	3.000	500	0	3.500	0	3.500
	Equipements informatiques	19.475	0	0	19.475	0	19.475
	Semences	40.800	40.800	0	81.600	81.600	0
	Autres équipements	169.482	12.500	0	181.982	72.600	109.382
3	SERVICES	232.500	68.000	19.000	319.500	255.500	64.000
	Consultants court terme	226.000	68.000	19.000	313.000	249.000	64.000
	Etudiant en Master	6.500	0	0	6.500	6.500	0
4	PERSONNEL	262.010	320.010	168.610	750.630	678.630	72.000
5	COUTS OPERATIONNELS	331.293	324.493	182.628	838.414	838.414	0
	COUT DE BASE	1.391.810	885.053	370.238	2.647.101	2.217.544	429.557
	Imprévus physiques	0	0	0	0	0	0
	Hausse de prix	97.427	128.244	83.319	308.990	273.296	35.695
	TOTAL	1.489.237	1.013.297	453.557	2.956.091	2.490.840	465.252

Annexe 3 : Dispositions relatives à l'acquisition des travaux, biens et services

3.1 **Biens** Le marché relatif à la fourniture du matériel roulant, estimé à 133.500 euros se fera par Appel d'Offres National (AON). Ces fournitures seront regroupés en trois lots distincts comprenant : (1) de véhicules pour 95.000 euros; (2) de motocyclettes pour 35.000 euros et (3) de vélo pour 3500 Euros. Le marché de fourniture des équipements informatiques et de bureau pour un montant global de 19400 Euros, les semences améliorées d'une valeur de 81600 Euros ainsi que divers autres équipements (petit outillage agricole, équipements audio- visuels, divers équipements de laboratoire et de mesure) d'un montant global de 181.982 euros, seront acquis par consultation de fournisseurs. Tous ces biens sont disponibles sur marché local, et il existe dans le pays un nombre suffisant de fournisseurs capables de livrer ce type de biens à des prix concurrentiels

3.2 **Services** : des services de consultants individuels seront requis pour un montant total estimé de 313.000 Euros pour l'élaboration d'un plan d'aménagement du territoire, la formation des cartographes locaux sur le micro-zonage participatif et la production des esquisses, l'organisation d'ateliers, la consolidation des données existantes, l'étude des filières, une enquête socio-économique de la zone du projet et sa validation par les parties- prenantes et un atelier de formation des chercheurs et techniciens. Cette catégorie inclut aussi la formation des étudiants en master pour un montant de 6.500 Euros. Les frais relatifs aux conventions de partenariat sont inclus dans les coûts opérationnels sous la rubrique « autres » du tableau 4.1, ci-après.

3.3 **Divers** : les frais consécutifs aux voyages, les indemnités des experts et du personnel affectés au projet, les contrats relatifs aux frais de fonctionnement tels que fournitures, maintenance des équipements, communication, carburants et autres frais divers de fonctionnement liés au projet seront acquis conformément aux dispositions du Manuel de procédure administrative et financière qui sera élaboré par le projet et approuvé par FFBC. Ces frais sont pris en charge dans le cadre des coûts opérationnels La valeur de chacun des marchés n'excèdera pas 20.000 euros.

Revue à priori

3.4 Les documents suivants seront soumis à la revue et à l'approbation préalable du FFBC avant leur publication : Avis Général de passation des marchés Avis d'appel d'offres Dossiers d'appel d'offres ou Demandes de propositions aux consultants, Rapport d'évaluation des offres des entreprises/fournisseurs comportant les recommandations relatives à l'attribution des marchés ou Rapport d'évaluation des propositions techniques des consultants, Rapports d'évaluation des propositions financières des consultants comportant les recommandations d'attribution accompagnées du procès verbal de négociations et du projet de contrat paraphé,

Projets de marchés des biens/travaux/services s'ils sont modifiés et différents des projets de contrat figurant dans les dossiers d'appel d'offres.

Procédures à posteriori

3.5 Compte tenu du nombre de petits marchés qui seront traités dans le cadre de la consultation des fournisseurs/entrepreneurs ou prestataires de service, selon les dispositions du Manuel de procédure du projet, les marchés de travaux, biens ou de service de consultants, d'un montant maximum de 20.000 Euros seront soumis à un examen a posteriori par la Banque. L'organe d'exécution mettra en place et maintiendra un système efficace d'enregistrement et classement de tous les dossiers et correspondances, y compris les demandes de listes de prix, les fiches d'évaluation et d'attribution de contrats, relatifs à ces acquisitions à des fins de revue périodique par des missions de la Banque ou par tout auditeur recruté dans le cadre de l'audit des Etats financiers du projet. L'audit à posteriori de la passation des marchés, dont l'objet est de vérifier si les activités de passation des marchés ont été correctes seront entreprises à l'occasion de la première mission de supervision qui suit la fin de la passation des marchés. La revue déterminera s'il est nécessaire d'apporter des modifications aux modalités de passation des marchés. L'organe d'exécution recueillera les données sur le processus de passation des marchés et les intégrera comme partie des rapports d'activités trimestriels à soumettre au Secrétariat du FFBC.

Législations et réglementations nationales

3.6 L'examen des lois et réglementations nationales concernant la passation des marchés de la République Démocratique du Congo qui remontent à 1969 et s'appliquaient jusque-là, a révélé les principales faiblesses suivantes : (i) absence d'annonce publique des opportunités et de publication des résultats des attributions de la commande publique ; (ii) libre accès non avéré à la commande publique ; (iii) inexistence de système efficace de recours des soumissionnaires ; (iv) critères d'évaluation non mentionnés dans les dossiers de passation des marchés ; (v) absence de dispositions relatives à la fraude et la corruption etc.

3.7 Un nouveau Code des marchés publics a été adopté puis promulgué depuis le 27 avril 2010 par le Chef de l'Etat. Un plan d'action a été également élaboré en vue de l'application effective de la loi qui prévoit : (i) l'élaboration et promulgation des textes d'application et dossiers standards ; (ii) la mise en place du dispositif institutionnel, comprenant l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), la Direction Générale des marchés Publics (DGMP), la Comité de Gestion des Marchés Publics (CGMP) ; (iii) la dotation en personnel de ces organes. Ce processus est censé se mettre en œuvre sur une période de cinq (5) mois devant arriver à son terme à fin septembre 2010. La Banque, à travers CDFO, suit de près ce processus, avec l'objectif, essentiellement d'harmoniser les dispositions d'application du texte avec celles de partenaires au développement en vue d'optimiser les délais de passation des marchés. Le nouveau code promulgué n'étant pas encore d'application, tous les marchés du projet financés par les ressources du FFBC se feront conformément aux règles et procédures de la Banque, telles que modifiées par les procédures opérationnelles du FFBC.

Organe d'exécution

3.8 L'UCPFCN sera chargée de la gestion des opérations de passation de marchés du projet. Les ressources, capacités, expertise et expérience de l'UCPFCN ont été analysées et jugées acceptables pour lui confier les activités de passation des marchés requises dans le cadre du projet. Toutefois, un encadrement (formations, séances de travail, mise à niveau etc.) pour l'utilisation des règles de procédure de la Banque en matière d'acquisition sera fait avant même le lancement du projet par la Banque.

Plan de passation des marchés

3.9 L'UCPFCN a préparé et transmis à la Banque, avant les négociations, un plan de passation des marchés. La Banque l'a examiné et jugé conforme avec le protocole d'accord de don ainsi qu'avec ses Règles en la matière. Ce plan de passation des marchés couvre une période initiale de 12 mois et sera mis à jour par le Donataire tous les six mois ou selon que de besoin, mais toujours sur les 12 mois suivants, pendant la durée de mise en œuvre du projet. Toute proposition de révision du plan de passation des marchés sera soumise à la Banque pour approbation préalable.

Revue à priori

3.10 Les documents suivants seront soumis à la revue et à l'approbation préalable du FFBC avant leur publication : Avis Général de passation des marchés, Avis d'appel d'offres, Dossiers d'appel d'offres ou Demandes de propositions aux consultants, Rapport d'évaluation des offres des entreprises/fournisseurs comportant les recommandations relatives à l'attribution des marchés ou Rapport d'évaluation des propositions techniques des consultants, Rapports d'évaluation des propositions financières des consultants comportant les recommandations d'attribution accompagnées du procès verbal de négociations et du projet de contrat paraphé, Projets de marchés des biens/travaux s'ils sont modifiés et différents des projets de contrat figurant dans les dossiers d'appel d'offres.

Procédures à posteriori

3.11 Compte tenu du nombre de petits marchés qui seront traités dans le cadre de la consultation des fournisseurs ou selon les dispositions du Manuel de procédure du projet, les marchés de biens, d'un montant maximum de 30.000 UC seront soumis à un examen a posteriori par la Banque. L'organe d'exécution mettra en place et maintiendra un système efficace d'enregistrement et classement de tous les dossiers et correspondances, y compris les demandes de listes de prix, les fiches d'évaluation et d'attribution de contrats, relatifs à ces acquisitions à des fins de revue périodique par des missions de la Banque ou par tout auditeur recruté dans le cadre de l'audit des Etats financiers du projet. L'audit à posteriori de la passation des marchés, dont l'objet est de vérifier si les activités de passation des marchés ont été correctes seront entreprises à l'occasion de la première mission de supervision qui suit la fin de la passation des marchés. La revue déterminera s'il est nécessaire d'apporter des modifications aux modalités de passation des marchés. L'organe d'exécution recueillera les données sur le processus de

passation des marchés et les intégrera comme partie des rapports d'activités trimestriels à soumettre au Secrétariat du FFBC.

Législations et réglementations nationales

3.12 L'examen des lois et réglementations nationales concernant la passation des marchés de la République Démocratique du Congo qui remontent à 1969 et s'appliquaient jusque-là, a révélé les principales faiblesses suivantes : (i) absence d'annonce publique des opportunités et de publication des résultats des attributions de la commande publique ; (ii) libre accès non avéré à la commande publique ; (iii) inexistence de système efficace de recours des soumissionnaires ; (iv) critères d'évaluation non mentionnés dans les dossiers de passation des marchés ; (v) absence de dispositions relatives à la fraude et la corruption etc.

3.13 Un nouveau Code des marchés publics a été adopté puis promulgué depuis le 27 avril 2010 par le Chef de l'Etat. Un plan d'action a été également élaboré en vue de l'application effective de la loi qui prévoit : (i) l'élaboration et promulgation des textes d'application et dossiers standards ; (ii) la mise en place du dispositif institutionnel, comprenant l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), la Direction Générale des marchés Publics (DGMP), la Comité de Gestion des Marchés Publics (CGMP) ; (iii) la dotation en personnel de ces organes. Ce processus est censé se mettre en œuvre sur une période de cinq (5) mois devant arriver à son terme à fin septembre 2010. La Banque, à travers CDFO, suit de près ce processus, avec l'objectif, essentiellement d'harmoniser les dispositions d'application du texte avec celles de partenaires au développement en vue d'optimiser les délais de passation des marchés. Le nouveau code promulgué n'étant pas encore d'application, tous les marchés du projet financés par les ressources du FFBC se feront conformément aux règles et procédures de la Banque, telles que modifiées par les procédures opérationnelles du FFBC.

RDC

PROJET PILOTE REDD GÉOGRAPHIQUEMENT INTÉGRÉ DE MAMBASA

RÉSULTATS DES NÉGOCIATIONS

Les négociations relatives à l'octroi d'un don du FFBC ci-dessus mentionné se sont tenues dans les locaux de CDFO (Kinshasa) les 19 et 21 février 2011 entre la délégation du Gouvernement de la République Démocratique du Congo et les représentants de la Banque Africaine de Développement. Suite à la revue des documents relatifs au don, à savoir le rapport d'évaluation, le projet d'accord de don, et le projet de lettre de décaissements, la délégation Congolaise a exprimé sa satisfaction et confirmé les composantes du projet, les modalités de financement et les conditions de l'accord de don telles qu'énoncées dans le rapport d'évaluation.